

L'ACTION NATIONALE

Frs-Albert ANGERS	<i>Est-ce ainsi qu'on fait la guerre sainte ?.....</i>	83
André LAURENDEAU	<i>Trente deniers.....</i>	104
Edmond LAURENT	<i>L'éternel diviseur.....</i>	104
Émile MAUPAS	<i>La santé par l'exercice.....</i>	123



Une enquête

Richard ARÈS, S.J.	<i>Notre question nationale.....</i>	130
--------------------	--------------------------------------	-----



Chroniques

Dans la cité

Jean NICOLET	<i>Y a-t-il un cas Cardin ?.....</i>	155
André LAURENDEAU	<i>L'Action nationale et la libération de M. Camilien Houde.....</i>	163

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

● *Directeur:* André LAURENDEAU ●

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

DIRECTION et
ADMINISTRATION :

C. P. 133

Outremont, P.Q.

On communique avec le directeur de la revue à son domicile privé : 415, ave Stuart, Outremont, .Q. Téléphone : CRescent 2221.

L'abonnement est de \$2.00 par année
Pour l'étranger : \$2.50 par année
Abonnement de soutien : \$5.00 par année

Tous droits réservés. Ottawa, 1933

UNE SÉCURITÉ ABSOLUE
UNE PROTECTION COMPLÈTE

contre l'incendie

voilà ce que vous offre une police de

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LA PROTECTION NATIONALE

- **HIER** encore, des capitaux énormes étaient exportés au détriment de nos institutions nationales, mais. . .
- **AUJOURD'HUI**, le sens coopératif a évolué chez nos compatriotes qui réalisent que, dans le domaine économique, c'est leur intérêt propre qui commande l'encouragement des nôtres.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LA PROTECTION NATIONALE

apprécie la collaboration de tous les agents de la province et elle invite tous les intéressés à écrire au siège social, à 93 rue St-Charles, St-Jean, Qué. Les demandes d'informations recevront une attention courtoise et immédiate.

Pour votre santé —

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

**LEVURE
LALLEMAND**

Fraîche

Les médecins recommandent la levure fraîche. La Levure fraîche Lallemand est très riche en vitamines B, C et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.

COUVRETTE-SAURIOL

Limitée

EPICIERS EN GROS



50, rue de Bresolles
HARBOUR 8151



Président et gérant général
Bernard Couvrette

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

H.-O VIAU

MARCHAND DE MEUBLES

4741, ave. Verdun • 4270, St-Jacques O.

LA COMPAGNIE

F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondateurs

Spécialités:

ASCENSEURS MODERNES DE TOUS GENRES
SOUDURES ÉLECTRIQUES ET AUTOGÈNES, ETC.

206, RUE DU PONT - - - - - QUÉBEC

COMPAGNIE DE BISCUIT STUART Ltée

BISCUITS, GATEAUX et TARTES

•

Marcel ALLARD

chef à la production

Alfred ALLARD

président et gérant gén.

Tousignant & Frères Ltée

Marchands de beurre et de provisions

Bureau-chef : 6306-12, St-Hubert CRescent 2135

11 magasins

1127, Mont-Royal est	6920, St-Hubert
2309, Ontario est	2034, Mont-Royal est
3475, Ontario est	1374, Ontario est
5195, St-Laurent	1584, Ste-Catherine est
4835, Wellington, Verdun	2929, Masson

DUpont 6556

JOS. ROBIN BOULANGER

Spécialité : Le Pain Naturel "St-Michel",
recommandé par les médecins.

8300, BOULEVARD ST-MICHEL MONTREAL

Tél. : HA. 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT AVOCATS

511 Place D'Armes, - Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64 ave Nelson, Outremont, Tél. : DO. 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390 boul. Pie IX, Tél : CL. 3580

Lorqu'il s'agit des produits de l'érable — Exigez toujours la meilleure qualité — La marque "Citadelle" est la meilleure.

100 % PURE

Sirup d'érable "Citadelle" ● Sucre d'érable granulé "Citadelle" ● Sucre d'érable "Citadelle" ● Beurre d'érable "Citadelle"

Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers.

Les Producteurs de Sucre d'Erable du Québec

Bureau chef : 5, ave Bégin, Lévis; Magasin "Citadelle" à Montréal : 7950, rue St-Hubert, Tél. : DOLLARD 1231.



CHERCHEZ CETTE ÉTIQUETTE, ELLE
IDENTIFIE LES CHESTERFIELDS
GARANTIS CIMON

Enfin, voici la marque de garantie d'un fabricant canadien-français de chesterfields que vous trouverez chez tous les marchands canadiens-français les plus renommés de la province de Québec. Pour un ameublement de vivre élégant et confortable exigez un Cimon.

CIMON LIMITÉE
● UNE FIRME LOCALE ●

Avec les hommages de
VOLCANO LIMITEE

(Chalifoux & Fils Limitée)

manufacturiers de Foyers Mécaniques, bouilloires,
fournaises et réchauds.



Usine : — ST-HYACINTHE, P.Q.



Administration et vente : — 1106 Côte Beaver Hall,
MONTREAL, P.Q.



Wilfrid Girouard, vice-président et gérant général.

Vous trouverez chez
nous, et à bon compte,
tout ce qu'il faut pour
meubler votre résidence.



Maison établie
depuis 40 ans.



● Fitzroy 4681 ●



LAMARRE FRERES
3723 Notre-Dame ouest, Montréal



Rafraîchissez-vous en buvant

NECTAR MOUSSEUX
CHRISTIN



• ALLEZ CHOISIR CHEZ LES **TAILLEURS**

JOLY

les nouveaux tissus et les
modèles nouveaux

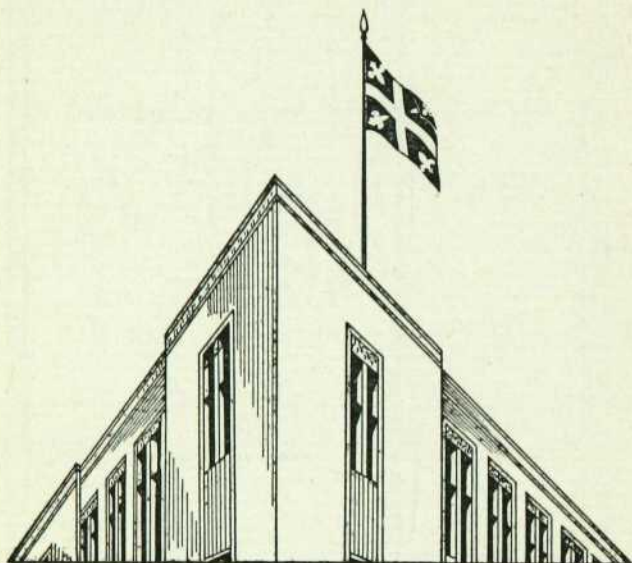
269 est, rue Ste-Catherine,
BElair 3126 Montréal

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES
LIMITÉE

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels
"Payé à ses membres \$7,500,000.00"

SIEGE SOCIAL : 1306 est, rue Ste-Catherine
Montréal

DUPUIS



Maison essentiellement
canadienne-française
depuis sa fondation
en 1868

Dupuis Frères

MONTREAL

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine.

Comptoir Postal : 780, rue Brewster.

Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

VIII

Est-ce ainsi qu'on fait la guerre sainte ?

C'est le triste devoir des minorités nationales gouvernées par des majorités qui ne tiennent pas compte de leurs points de vue d'avoir, tout spécialement dans les périodes de grande crise alors que la peur et l'égoïsme ferment les intelligences à toute compréhension et les cœurs à toute générosité, à se camper dans une attitude négative pour sauver tout ce qu'elles représentent de grand et de beau, et que la majorité n'hésite pas à sacrifier pour ce qu'elle croit grand et beau... quand ce n'est pas, trop souvent, pour des intérêts moins dignes d'admiration.

Cela n'a pas manqué d'être notre lot dans un pays où les déclarations de bonne entente et les promesses des vingt-cinq dernières années nous autorisaient pourtant à attendre davantage. Et ce devoir aujourd'hui, après nous avoir conduits à protester de toutes nos forces contre un décret qui nous obligerait à sacrifier, dans des conditions inacceptables, un capital humain essentiel à notre survie, nous oblige encore davantage à parler alors qu'on va maintenant s'attaquer au nerf vital de notre survivance spirituelle et, par voie de conséquence, nationale.

Nous avons l'avantage de vivre à côté d'une majorité qui prise haut deux choses: l'idée de liberté et le standard de vie, et qui, à cause de cela, est plus portée — si même elle ne s'y sent pas mora-

Note de l'Administration.— Cet important article paraîtra sous peu en brochure, au prix de 10 c l'ex., \$1.00 la dz. et \$8.00 le cent. Adresser immédiatement sa commande à C.P. 133 Outremont, P.Q. ou à MARquette 2837.

lement obligée — à accorder aux minorités qui vivent à côté d'elle au moins un minimum de libertés réelles, dissimulées sous une liberté totale en théorie, et à désirer les élever à un certain niveau matériel de vie. En même temps toutefois, nous souffrons du désavantage résultant du fait que cette majorité ou ceux qui la représentent mettent si haut cette liberté et ce standard de vie, qu'ils les placent au-dessus de tout, qu'ils en font comme des dieux suprêmes à qui ils sont prêts à tout sacrifier, même l'ordre, même une partie de leurs libertés et naturellement, quand il faut en venir là, les libertés et les principes de vie des autres.

A ce matérialisme, qui n'est pas nécessairement grossier mais qui ignore en tout cas la perspective de l'au-delà (voir à ce sujet le résultat d'une enquête récente sur l'indifférence religieuse en Angleterre; et la situation n'est pas meilleure au Canada anglais et aux États-Unis¹), on a pendant longtemps sacrifié l'ordre et la justice sociale, au nom d'une liberté profitable surtout à une minorité de capitalistes, à qui elle permettait un super-standard de vie; on a préféré, pour éviter l'économie dirigée et sauver la libre initiative, accepter, presque sans rien faire, les ravages d'une crise économique effroyable. La réaction qui se dessinait, qui avait commencé de s'installer en certains pays, si elle était plus sociale, ne visait guère plus haut que la généralisation du haut niveau de vie et d'une sorte de morale laïque assez large. Aujourd'hui que la

¹ *Le Devoir*, 26 septembre 1942.

menace à la liberté vient de l'extérieur, capitalistes et socialisants se sont donné la main pour accepter, au moins temporairement, l'enrégimentation généralisée qui leur apparaît essentielle à sauver au moins leur liberté de rester maîtres absolus de leur propre destin; et toujours à cause de la même courte vue matérialiste, ils sont en train de sacrifier à la victoire par le rendement ce qui, à notre point de vue de Canadiens français catholiques, vaut infiniment plus que tous les succès terrestres: la morale individuelle et la cellule de base de toute vie sociale et de toute civilisation digne de ce nom: la famille.

Cela est d'une gravité telle que le moment semble venu de nous interroger sérieusement et de prendre conscience du devoir qu'a tout catholique de protester hautement, au risque même d'en subir de graves inconvénients, pour ne pas prononcer le mot de *martyre* qui sonne un peu fort aux oreilles rationalistes de notre époque.

La moralité dans l'armée

La guerre a commencé par nous prendre nos hommes, attirés dans le volontariat par des moyens pas toujours francs, et vigoureusement dénoncés même par les plus impérialistes de nos députés¹; puis conscrits pour rester au Canada seulement... jusqu'au jour où sera proclamé le décret qu'autorise un bris de promesse couvert d'un manteau de procédure juridique. Or non seulement nous avons eu à ce sujet toutes les déceptions d'ordre politique que l'on puisse imaginer, mais nous avons

¹ Cf. *Débats de la Chambre des Communes*.

encore le scandale de constater qu'on ne fait pas tout ce qu'on devrait pour maintenir le niveau moral de l'armée à la hauteur qu'on pourrait attendre d'une nation dont les chefs se disent officiellement les défenseurs de la chrétienté. Et le scandale s'accroît de constater, à certains indices, qu'il ne s'agit pas seulement de négligence, mais de conceptions découlant de ce matérialisme, de cet esprit de jouissance terrestre qui ronge notre époque, esprit anti-chrétien s'il en est.

Les témoignages personnels de cette situation ne nous ont pas manqué, récits de témoins oculaires, témoignages de recrues rapportant innocemment les aventures de leur vie quotidienne, témoignages concourant tous à prouver qu'au vu et au su des officiers, parfois même sous leur patronage plus ou moins direct ou leur tolérance, l'ivrognerie et l'œuvre de chair sont à l'armée, à certains régiments en tout cas, les divertissements les plus en vogue. Partout, dans le voisinage des camps, des mères se plaignent amèrement du danger, pas toujours platonique malheureusement, que le prestige de l'uniforme fait courir à leurs filles. Et le passage des régiments en tournée laisse souvent derrière lui pleurs et grincements de dents. Certains journaux ont, trop modérément en général, plus vertement en de trop rares cas, mis cette plaie à nue.

C'est une recrue, par exemple, qui écrit :

« Pourquoi aussi ne ferme-t-on pas cette taverne maudite — et je pèse mes mots — où la bière entre à flot et sort de la même façon ? Comment se fait-il que l'on maintienne, en plein centre militaire, cette taverne qui, aussitôt ouverte, se remplit de soldats, et les remplit ? »

Et plus loin :

« J'affirme douloureusement que 75 p.c. des jeunes gens qui faisaient leur service militaire avec moi étaient des 'sacreurs' et des 'blasphémateurs' (...). Tragique situation. A laquelle il serait tout de même possible si non facile de remédier. On peut lire à de certains endroits que les blasphémateurs sont passibles de sanctions. Eh bien! qu'on les applique ces sanctions¹ ».

Un autre conscrit écrit² :

« Du côté de la religion, nous n'avons pas la liberté que nous devrions avoir. Quand notre sergent-major a la chance de nous empêcher d'aller à la messe, il le fait avec joie et nous témoigne son contentement. Un de mes confrères d'armes qui causait avec lui dernièrement a recueilli de ses lèvres, cette 'perle' : il lui a dit que nous, les catholiques, étions les membres de la Cinquième colonne et que le St Père le Pape en était le chef international.

Et encore :

« La boisson fait son ravage, le vice est à l'honneur et la débauche règne. »

A la récente session fédérale, un député de Québec, M. Charles Parent, a cru nécessaire de protester contre cet état de chose déplorable :

« J'attire spécialement l'attention des autorités, disait-il aux Communes, sur la facilité avec laquelle les soldats peuvent se procurer les boissons enivrantes. Je ne crois pas qu'on puisse entraîner une armée au moyen de boissons enivrantes. »

Un médecin qui a passé quelque temps dans un camp dit avoir rarement vu de tels abus, tant chez les officiers que chez les soldats, au point qu'il

¹ André Giroux dans *Regards*, mars 1941, p. 7.

² *Relations*, juin 1942.

a dû passer la plus grande partie de son temps à traiter des cas d'ivresse¹.

En une couple de circonstances à notre connaissance, l'*Action catholique* de Québec, dont le ton modéré vis-à-vis des partisans de la guerre totale dit assez tout le soin qu'elle prend, non seulement de ne rien dire qui puisse nuire à leur politique, mais de l'expliquer, de l'excuser, a cru également de son devoir de protester. Le 12 mars, on retrouvait dans un éditorial le passage suivant:

« Les journalistes reçoivent quantité de rapports qu'ils ne croient pas devoir prendre tous au sérieux. Mais un trop grand nombre semblent malheureusement fondés. Apparemment, il est vrai que certains officiers et sous-officiers encouragent le blasphème et font en sorte que leurs hommes manquent la messe, même le dimanche, sans raisons valables. »

Le 18 juillet, Louis-Philippe Roy y revient encore:

« Il est grand temps que les autorités mettent un frein à la consommation des alcools dans les camps, y compris la bière, car la réputation de nos militaires s'en ressent tristement. Déjà des parents s'alarment du départ de leur fils parce qu'ils ont constaté les transformations opérées chez les mobilisés du voisinage. Les pères et mères ont assez d'inquiétudes d'ordre physique sans leur créer des soucis d'ordre moral. Qu'on leur laisse au moins l'espérance qu'en devenant soldats leurs enfants ne deviendront pas des voyous, par suite des facilités à boire et à se déboucher. »

Enfin, quand on sait jusqu'à quel point nos évêques se sont abstenus de toute critique de notre effort de guerre et se sont appliqués plutôt à rallier le sentiment populaire aux décisions de l'autorité constituée, on comprend que la situation doit être

¹ Communiqué de l'École sociale populaire commenté dans l'*Action catholique* du 29 juillet.

bien mauvaise qui leur a dicté les termes suivants, mesurés mais sévères, sur la morale à l'armée :

« Ceux que le devoir a appelés au camp d'entraînement doivent se rappeler qu'un héroïsme plus haut encore que celui des batailles leur est demandé, celui d'être dignes du nom chrétien et de demeurer fidèles à leurs épouses, à leurs foyers, à leurs familles, celui de ne point profiter des loisirs qui leur seraient accordés pour trahir leur sang en même temps que leur conscience et gaspiller, au service de plaisirs infâmes, les forces qu'ils doivent au service de leur Dieu et de leur Patrie.

« *Et comment ne pas protester hautement ici contre certaines pratiques abominables qui voudraient s'infiltrer dans nos mœurs, comme à la faveur de la guerre ? Nous voulons dire la recrudescence du vice commercialisé et ces méthodes anticonceptionnelles que des théoriciens sans conscience sont venus prôner impudemment jusque dans les rangs de l'armée.*

« Nous jetons aussi un cri d'alarme contre certains abus lamentables en matière d'alcoolisme (...). Aussi croyons-nous devoir à ce propos recommander instamment aux autorités publiques et aux chefs militaires d'user de toute leur puissance pour réprimer ces désordres si funestes au bien commun et si préjudiciables à une prompte victoire »

« On trahit la patrie en alcoolisant l'armée », précis¹ récemment en un style lapidaire S. E. le Cardinal Ville-neuve¹.

« Encore avons-nous lieu de nous affliger de l'habitude que prennent parfois nos militaires de blasphémer ou de profaner le nom de Dieu. Les officiers se doivent de réprimer un attentat aussi odieux à toutes les lois divines et humaines. »

Ainsi parlent tous les évêques du Canada², et cela déjà, sans le reste, suffit à montrer que tout ne va pas merveilleusement dans l'armée au point de vue moral.

Ainsi que le notait ensuite M. Héroux :³

¹ Cité par *l'Action Catholique*, 6 octobre 1942.

² Lettre pastorale collective et mandement de l'épiscopat canadien, le *Devoir*, 9 juillet 1942.

³ Le *Devoir*, 15 juin 1942, « Une enquête à faire, un abcès à vider »

« Il est déjà trop scandaleux que ces *théoriciens sans conscience* aient pu *impudemment* prôner dans les rangs de l'armée leur doctrine de mort. Il ne faudrait point qu'on puisse ajouter qu'ils l'ont fait — ou le font — IMPUNÉMENT. »

L'incitation vient de haut

Or, le malheur à ce sujet, c'est que l'exemple, ou plutôt l'incitation, vient de haut. L'on sait que le ministère fédéral des Munitions et des Approvisionnements a accordé pour « enrayer la contagion de la maladie » (explication officielle), une priorité aux fabricants d'articles anticonceptionnels en caoutchouc qui revient à « offrir une protection aux soldats quand ils enfreignent les commandements de Dieu. »¹ Et l'on voudrait que les autorités nous affirment qu'il est inexact, ainsi qu'on le dit dans le public, que les soldats peuvent se faire donner avant chaque sortie une certaine piqûre qui les protégerait contre l'infection.

Bien plus, ainsi que le montre *Relations* d'octobre, dans une révélation sensationnelle, les instructions fournies aux officiers de nos armées (on a heureusement fait sauter la disposition en ce qui regarde les manuels destinés aux officiers canadiens-français) découragent la pratique de la continence comme nuisible à la personnalité et assignent comme tâche principale aux officiers non pas de protéger la morale, mais de sauver l'hygiène. A la lumière de cette nouvelle preuve, la priorité s'explique ainsi que bien d'autres témoignages venus à notre

¹ Cf. *Le Devoir*, 8 juin 1942, et aussi 15 juin et 20 juillet 1942.

connaissance depuis le début de la guerre sur la façon dont on entend et traite la morale dans certains régiments.

Qu'on ne vienne pas nous dire que la vie privée des soldats, dès qu'ils ont passé la porte du camp, n'intéresse pas les chefs de l'armée, qu'au surplus cela se passe autant chez les catholiques qu'ailleurs. A la dernière remarque, nous répondrions que les catholiques savent mieux que quiconque qu'ils ne sont pas sans péché. A cause de cela, ils se reconnaissent le devoir de fuir les occasions et ils considéreraient comme un acte diabolique que l'armée, par sa négligence à voir à la morale de ses hommes ou par ses doctrines, créât de telles occasions. Et même s'ils pèchent individuellement, ils admettent leur culpabilité et n'acceptent pas que l'autorité endosse leurs iniquités; ils attendent au contraire d'elle, qu'elle proclame les sains principes et fasse régner l'ordre.

Ce dernier point rend la première allégation aussi inadmissible; et cela sans compter qu'elle est insensée du seul point de vue de l'efficacité de l'armée. Un manager qui a en mains un bon boxeur ne sépare pas sa vie privée de ses heures d'entraînement, parce qu'il sait que les excès de sa vie privée en détruiront les effets et le conduiront à la défaite le jour du combat. Et même ce qui est normalement légitime devient alors souvent un excès, à cause de la somme exceptionnelle d'énergie que va requérir le combat en préparation. Cela n'est pas moins vrai pour les soldats, à plus forte raison pour des soldats que notre propagande ne manque pas de nous décrire comme étant les sol-

datés de Dieu. Encore ici, on ne peut mieux dire que nos évêques dans la lettre collective déjà citée :

« Il serait vain d'espérer être une nation forte et virile en son caractère autant que dans sa chair et dans ses muscles, sans cette maîtrise de soi que seul l'esprit de sacrifice, de renoncement et de discipline est capable de maintenir. »

D'ailleurs un gouvernement qui sait, aussi bien (*sic*) que le nôtre utiliser Dieu et son Église catholique pour les fins de sa propagande, s'oblige moralement au nom de la plus élémentaire honnêteté envers ses ressortissants, pour rester à un niveau qui peut convenir même à des athées, s'oblige non seulement à respecter les lois du vague être suprême des francs-maçons mais du Dieu et de l'Église dont il se sert. S'il est vrai que c'est parce que les Nazis « veulent détruire l'Église de Dieu » que nous devons les combattre, que notre gouvernement — et nous l'exigerons de lui — respecte d'abord l'Église de Dieu et ses enseignements.

De la destruction de la morale individuelle à l'anéantissement de l'esprit familial

Tant que les hommes seuls étaient en cause toutefois, cela, tout en demeurant intolérable, ne mettait pas nécessairement en jeu l'avenir de notre civilisation canadienne-française, puisqu'il faut décidément la distinguer de celles qui nous entourent. Les fredaines des enrégimentés sont infiniment regrettables du point de vue individuel des intéressés, quand on pense au risque que cela comporte pour l'éternité de ceux qui ne revien-

dront pas; mais quant à nos valeurs de civilisations, on pourrait ne les pas considérer comme un péril mortel tant que la femme reste à son foyer, gardienne des vertus et des traditions et éducatrice des enfants, à qui elle transmet le trésor. Les frasques de son mari ou de son futur mari, dans son temps de vie à l'armée, se perdent dans l'oubli, ou l'effet moral ne s'en fait guère sentir sur plus d'une génération: l'homme se range au contact de la vie familiale et la nation garde sa course d'autrefois.

Quand on songe à ce rôle indispensable de la femme dans la préservation des valeurs de civilisation, particulièrement dans un temps de crise où l'homme doit rappeler à son service ses instincts les plus primitifs pour vaincre, on conçoit qu'une religion et une philosophie sociales dignes de ce nom tiennent à préserver la famille des influences malsaines de ces époques troublées et entourent, pour cela, la femme de la plus grande sollicitude. C'est pourquoi Léon XIII pose en principe:

« Par sa nature même, la femme est destinée aux ouvrages domestiques, ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux de leur nature à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité familiale ¹. »

Cela explique que l'Église catholique n'ait jamais favorisé le travail féminin au dehors du foyer, surtout dans le cas de la femme mariée; qu'elle l'ait tenu comme l'un des chancres sociaux de notre époque, dont il faut tâcher de limiter les

¹ Cité par le R. P. Gonzalve Poulin, dans un article de *la Famille* reproduit dans *l'Action catholique* du 17 décembre 1941.

dégats à un secteur réduit à son minimum, au cas où il est absolument nécessaire pour assurer le pain quotidien de la famille; qu'elle ait précisé que les travaux auxquels doivent être affectées filles ou femmes ne peuvent être ni trop durs, ni trop longs.

Or il se trouve que ceux qui vivent avec nous n'attachent à ces principes, fondamentaux pour nous, qu'une valeur relative. Leurs conceptions à ce sujet, inspirées de motifs purement humanitaires, sont sujettes à variation selon les circonstances de temps, principalement en des périodes de crise comme celle où nous vivons, parce que ces gens ne donnent pas à la famille toute l'attention que nous y portons. En étaient déjà la preuve, avant les événements actuels, le cas qu'ils font des relations et de l'autorité familiales, leur mépris des familles nombreuses, leur législation concernant le divorce, etc. Aujourd'hui, ils confirment le tout en voulant mettre l'institution familiale, au risque de la détruire, au service de leur idée de liberté et de leur standard de vie futur.

Les femmes à l'armée et à l'usine

On a d'abord appelé les femmes à l'armée, sans doute sous l'inspiration de quelque mouche du coche en mal de porter l'uniforme. Chose horrible s'il en est! Est-il un endroit plus dangereux pour la vie morale des jeunes filles et des femmes que « le milieu quelque peu anormal de l'armée », ainsi que le disait *Relations* d'août dernier. Et l'on comprend qu'aux États-Unis, Mgr James E.

Cassidy, évêque de Fall River, ait marqué son espoir qu'aucune femme catholique ne s'enrôle¹.

Et puis, on a appelé les femmes à l'usine pour y remplacer les hommes à toutes les besognes imaginables. Dès le mois de mars, le premier ministre marquait son intention d'attirer les femmes à l'usine par tous les moyens possibles, notamment par la création de pouponnières, qui leur permettraient de se libérer de leurs enfants. Et d'ailleurs, l'appât du gain commençait déjà à faire son effet: la tentation des hauts salaires avait multiplié le nombre des mères qui confiaient leurs enfants à leurs voisines, quand elles ne les abandonnaient pas presque à eux-mêmes.

Déjà cette première migration du foyer vers le travail d'usines commençait à produire ses effets néfastes: enfance abandonnée sans soin suffisant² en attendant le moment où des garderies assureront l'éducation en série qui émasculera leur personnalité, augmentation de la criminalité juvénile.³

Et du côté des femmes elles-mêmes, délabrement physique et moral dû aux conditions de travail (journée de 9, 10, 11 et 11 heures $\frac{1}{2}$, travail de nuit) à la nature du travail (manipulation de fardeaux trop lourds, empoisonnement par diverses substances chimiques, tension nerveuse trop grande)

¹ *Relations*, juillet 1942. On commence même, au Canada, à parler d'expédier des contingents féminins en Angleterre. (Cf. le *Devoir*, 1er octobre.)

² Cf. le *Devoir*, 1er juin 1942; et *La Jeunesse Ouvrière*, octobre 1942.

³ Cf. le *Devoir*, 28 août 1942; et *La Jeunesse Ouvrière*, octobre 1942.

à l'inexistence ou à l'inobservance de normes suffisantes d'hygiène ou de moralité (augmentation du nombre des filles-mères). Si bien que certains journaux ontariens s'en sont eux-mêmes émus, notant que beaucoup de femmes commencent déjà à souffrir de saignement de nez et des gencives, de corrosion des dents, de toux chronique, de jaunissement de la figure et des mains, pendant que la Société médicale de St-Sauveur (Québec) faisait part au public de la recrudescence de maladies chez les femmes par suite des conditions de travail absurdes qui leur sont imposées³.

On voit où tout cela mène: à la dégénérescence physique et morale des générations à venir par le mauvais état physique des mères, et au délabrement de l'institution familiale. L'esprit familial risque d'être détruit complètement et de disparaître pour un temps indéfini, dans cette existence où les époux ne vivent plus que comme des individus isolés, travaillent chacun de leur côté, ne se rencontrent que d'une façon épisodique, ne tirent du mariage que les satisfactions les plus immédiates et les plus passagères, et abandonnent entièrement à des étrangers le soin de s'occuper de leurs enfants — quand ils n'auront pu s'empêcher d'en avoir. Ce tableau peu réjouissant, dont on a tracé les premières lignes chez nous, n'est d'ailleurs qu'une triste reproduction de son petit frère, le tableau russe, dont on semble faire tout simplement la copie au nom du rendement écono-

³ *Le Travail féminin et la guerre*, École Sociale Populaire; *le Devoir*, 31 juillet et 6 août 1942; *l'Action catholique*, 8 août 1942.

mique et militaire maximum. Seulement, les Soviétiques n'ont jamais travaillé pour sauvegarder les principes d'une société chrétienne; et c'est systématiquement, au nom de leur matérialisme avoué, qu'ils s'acharnaient *officiellement* à détruire la famille, considérée par eux comme l'institution d'un âge révolu. Si nous avons à Ottawa autre chose que des bureaucrates plus ou moins socialisants ou tout simplement désireux de réaliser dans le concret une monstrueuse conception mathématique et matérialiste de la vie économique-sociale ou de l'effort de guerre, on s'en serait avisé.

Et la conscription des femmes ?

Tant que ce régime devait rester accidentel et volontaire, on pouvait se contenter de manifester de l'inquiétude ainsi que le firent les évêques dans la lettre collective déjà citée, de protester contre les conditions de travail inhumaines, d'exiger une amélioration en ce sens. On pouvait s'arrêter là parce qu'au moins les effets désastreux sur la famille se limitaient à un secteur restreint, et qu'on pouvait raisonnablement espérer les neutraliser. Il n'en est plus ainsi à partir du moment où cela devient systématique, où l'on vise à généraliser le régime, *par l'enrôlement obligatoire ou conscription des femmes si nécessaire*. Or c'est ce que le premier ministre du Canada, M. William Lyon Mackenzie King a annoncé le 19 août 1942, à notre plus grande consternation.

Jamais, de notre point de vue, discours plus pitoyable n'a encore été prononcé chez nous par

des gens responsables de l'administration publique. Partout on n'y trouve que le souci du rendement mathématique, primant toute autre valeur. Comme toujours dans les discours de M. King, des mots laissent des portes ouvertes sur toutes sortes d'éventualités, mais le ton même du morceau n'en laisse guère sur une interprétation sociale de ces mots-trappes. Rendement matériel maximum, telle est l'unique préoccupation.

« Tous les citoyens doivent servir de la manière la plus utile » (...) Et servir, cela semble se résumer à combattre « sur mer, sur terre et dans les airs » et à travailler « sur la ferme, dans la forêt, au moulin, dans les usines et sur les navires marchands. » C'est pourquoi le gouvernement entend y « diriger les services de tous les hommes et de toutes les femmes, (. . .) sauf les vieillards, les enfants et les invalides. » Cette politique du gouvernement « sera appliquée sans crainte et sans faveur, sans considération de race, de *croyance* ou de classe. » On préférera le volontariat parce que « toute coercition qui n'est pas nécessaire équivaut à une perte de temps, de personnel et d'argent » ; mais on ne craindra pas de recourir à la conscription pour obtenir « les services de ceux qui, autrement, ne consentiraient pas à servir ¹. »

Rien que du matériel — temps, argent, personnel — rien qui indique de la part du premier ministre du Canada la conviction que l'entretien d'un foyer et l'éducation familiale, bref la vie de

¹ Toutes les citations sont prises du discours de M. King tel que publié dans *le Devoir* du 20 août 1942.

famille, est un service essentiel. Tout est vu sous l'angle économique de l'*emploi*: « service essentiel dans les forces armées, dans la production de guerre ou dans un emploi civil indispensable. » Quelque part le premier-ministre énumère les tâches nécessaires: « nourrir, habiller et loger la population canadienne; (...) instruire les jeunes, soigner les vieux et les malades, avoir une police et des pompiers, maintenir les services de transport. » Nulle part, il n'y est question du foyer domestique. Au contraire, le seul endroit où il intervient c'est pour indiquer discrètement que les fonctions familiales doivent être « fonctionnarisées » (excusez le barbarisme, mais il est encore moins barbare que le fait qu'il décrit) comme tout le reste: « D'autres activités sociales sont stimulées avec vigueur pour la protection de la santé et le bien-être des travailleurs et de leurs familles. »

On a après cela sans doute les déclarations de M. Goulet et d'une certaine dame dont j'oublie le nom à l'effet que:

« le service sélectif n'a pas du tout l'intention d'arracher la mère de famille à son foyer pour la faire travailler dans les usines ou autres industries de guerre. Il considère qu'une maîtresse de maison qui veille au bien-être de son mari et de ses enfants, prépare leurs repas, entretient leur linge, garde l'intégrité du foyer et protège ses intérêts économiques, accomplit une besogne de guerre non seulement utile, mais essentielle ¹. »

Mais outre que cela contredit les déclarations antérieures du premier-ministre, c'est une déclaration qui ne garantit rien pour l'avenir. M. Goulet n'exprime que son avis, ne décrit que les instructions

¹ *Le Devoir*, 8 septembre 1942.

dont il est *actuellement* l'exécutant. Quand on aura ainsi amadoué les gens, il sera toujours temps de passer à autre chose; et les déclarations de fonctionnaires irresponsables ne sont pas ce qui gênera le gouvernement. Il donnera d'autres instructions et M. Goulet devra trouver d'autres explications. Nous avons assez expérimenté le procédé en ce qui concerne la conscription des hommes — et nous avons alors eu promesse solennelle, non d'un fonctionnaire, mais du premier-ministre lui-même —; nous n'en serons plus dupes à aussi bon compte.

D'ailleurs, à ceux qui pensent à l'avenir de la famille, M. King n'a pas du tout répondu comme M. Goulet. Il leur a simplement dit de regarder ce qui arrive à la famille de Pologne pour comprendre que notre sort sera encore infiniment désirable, comparé à celui de ces gens.

C'est non encore une fois !

Eh bien! non, monsieur le premier-ministre, ce n'est pas si simple et ça ne peut pas se passer comme cela. Encore ici, comme dans le cas de la conscription des hommes pour service outre-mer, on n'ose pas vous dire toute la vérité. Les protestations qu'on a fait valoir contre votre politique antifamiliale, si fortes que vous ayez pu les trouver, sont encore, comme dans le cas de la conscription des hommes, au-dessous de la pensée réelle de ceux qui les font. Pudeur injustifiable, car nos pensées sont honnêtes et nous n'avons pas à craindre de les révéler au grand jour. Aussi, permettez-moi de les exposer sans réserve, dans ce cas-ci comme dans

l'autre, afin qu'il n'existe aucun malentendu sur le sens, pour nous, de votre politique; afin que vous compreniez combien plus grave serait votre décision de continuer dans la même voie comparée à une politique de conscription des hommes dont M. Godbout a pourtant dit qu'elle serait un crime.

Nous avons dit *jamais* en ce qui concerne la conscription des hommes, quand seuls étaient en cause, si haut qu'en aient été les principes, des motifs d'ordre politique. *Dans le cas de la conscription des femmes, c'est dix fois, cent fois, mille fois « jamais » que nous vous disons.* Non seulement nous ne voulons pas la conscription des femmes, mais en face de votre désir de procéder systématiquement à une campagne visant à amener volontairement les femmes mariées à l'usine — ce qui peut être votre droit si les élites des autres races et des autres religions n'y ont pas d'objection — nous réclamons le droit de faire publiquement toute la propagande, d'exercer toutes les pressions nécessaires, pour empêcher que nos femmes ne se laissent convaincre de quitter volontairement leurs foyers pour aller travailler dans les usines de guerre.

Et si nous réclamons cela, c'est que la question est mille fois plus grave que la conscription des hommes. C'est que ce qui est en jeu, pour nous, ce ne sont plus seulement des motifs politiques de haute inspiration, mais les valeurs fondamentales même de la civilisation qui nous intéresse. C'est que, disons-le tout net, il y a pour nous quelque chose de plus précieux que la liberté et le haut standard de vie; et ce quelque chose, c'est le salut éternel de chacun de nous et les institutions,

avec au premier plan la *famille*, qui sont à la base même de notre conception de l'ordre social chrétien, route unique vers ce salut éternel. Or, outre que l'éventualité d'une dislocation de notre famille par l'intervention ennemie est une « hypothèse lointaine » et que vous y opposez « la réalité immédiate de la désorganisation des foyers canadiens par le travail féminin maximum », ainsi que vous le faisait remarquer M. Héroux¹, il y a que vous n'avez pas le droit moral de nous imposer et que nous n'avons pas le droit d'accepter « de sacrifier à l'effort de guerre, même temporairement, les valeurs qu'à juste titre cette guerre prétend défendre² », les valeurs de civilisation que comme peuple nous voulons préserver.

En d'autres termes, sur cette question de la dislocation de la famille, même pour les fins matérielles d'une victoire militaire, NOUS SOMMES DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE et nous entendons qu'on nous accorde tout le respect auquel nous donnent droit les dictées de notre conscience. Nous le réclamons, parce que c'est une liberté que vous n'avez pas le droit de violer sans nous enlever les raisons mêmes pour lesquelles vous nous menez au combat. Nous le réclamons parce que, en dépit de toutes les argumentations intéressées, l'histoire prouve que les principes ne se sauvent pas d'abord par les armes, mais d'abord en sauvegardant le feu intérieur dans le cœur des individus et de la

¹ *Le Devoir*, 21 août 1942.

² *Revue dominicaine*, septembre 1942, « Pour l'enfance déshéritée » par Gabriel-M. Lussier, o.p.

nation: les origines du christianisme, avec ses catacombes et ses martyrs, sont là en particulier, pour le démontrer. Nous le réclamons parce que notre expérience personnelle de peuple conquis, et même dispersé dans l'une de ses branches, nous a appris que la défaite et la dispersion elle-même ne peuvent rien contre un peuple qui a conservé son esprit et ses traditions familiales dans son cœur, et aucune force extérieure ne peut imposer quoi que ce soit au cœur de l'homme déterminé dans ses convictions.

Nous le voulons parce que nous savons, ainsi que le disait M. Minville au récent congrès de la Coopération, que « les seuls victorieux » dans le présent conflit, « seront non pas les peuples qui disposeront de la plus puissante machine de guerre, mais ceux qui pourront puiser dans leur trésor traditionnel, conservé ou renouvelé, assez de vigueur morale et de forces spirituelles pour surmonter le chaos successif de la guerre et de l'après-guerre. » C'est pourquoi nous disons que saboter l'esprit familial, quels que soient les résultats matériels qu'on en puisse attendre ou obtenir, ce n'est pas nous conduire à la victoire, mais bien à la défaite. Et pour la défaite, nous ne marchons pas!

François-Albert ANGERS

Sous presse:

Est-ce ainsi qu'on fait la guerre sainte?

par F.-A.
ANGERS

● Adressez-nous votre commande
» » » immédiatement « « «

Trente deniers

La *Gazette*, le *Globe and Mail* et les deux *Stars* ont célébré avec enthousiasme la nomination des trois nouveaux ministres canadiens-français dans le ministère King. Cet enthousiasme s'explique. On comprend moins les nominations elles-mêmes, sauf si l'on tient compte du fait suivant: M. King ayant inauguré une politique antiquébécoise depuis janvier dernier, il ne saurait faire entrer dans son ministère des Québécois représentatifs. Une province, une nationalité qui ont voté NON avec l'unanimité que l'on sait ne sauraient collaborer de gaieté de cœur à une politique du OUI. Ou elle y collabore par l'entremise des LaFlèche, des Bertrand et des Fournier.

Le comté d'Outremont, malgré sa réputation, n'est plus un comté canadien-français; d'après les statistiques compulsées par M. Angers, 63% de sa population sont d'origine britannique ou étrangère. Il a voté OUI au plébiscite dans une proportion de 60%. Si nous en croyons des chiffres officieux, la municipalité d'Outremont aurait même l'honneur d'être la ville canadienne où les Israélites sont relativement le plus nombreux. M. King a estimé que les idées de l'honorable major général La Flèche trouveront là un terrain favorable.

L'honorable Ernest Bertrand représente Laurier, c'est-à-dire l'un des comtés les plus loyalistes de la province (environ 57% de oui), et où les Israélites sont un élément dominant. Comme le nouveau sénateur, le lieutenant-colonel Vien, M. Bertrand

fut l'un des plus bruyants *yes men* canadiens-français du plébiscite. Il a bien mérité de M. King. Il est ministre.

Lecas de l'honorable Alphonse Fournier (de Hull) est à la fois complexe et typique. M. Fournier fut le proposeur canadien-français de l'Adresse en réponse au discours du Trône qui nous valut le plébiscite. M. Fournier fut l'annonciateur parmi nous d'une politique de conscription pour service outre-mer. Il est l'homme du « plus grand sacrifice ». ¹ Il se fit oublier durant le plébiscite. Puis, après le résultat du vote (son comté donna 72% au NON), M. Fournier opéra un recul stratégique et, avec le bloc cardiniste, il s'opposa au bill 80. Cela ne l'empêche pas d'être ministre: « le plus grand sacrifice » a pesé lourd dans la balance et effacé le vote de juillet dernier. Cette série de volte-face sur une question vitale en l'espace de huit mois a attiré l'attention de M. King. « Cet homme, s'est probablement dit le premier ministre, sait tourner avec le vent: il est digne d'entrer dans mon cabinet ». — M. Cardin n'est plus ministre, mais l'âme de M. Cardin vivra au sein du ministère.

Qu'il faut de souplesse pour réussir en politique! M. Fournier, prêt à accepter la conscription pour service outre-mer (février), vote contre (juillet), mais entre dans un cabinet chargé de la réaliser (octobre). On peut donc être « cardiniste » et ministre de M. King ?

Tels sont nos représentants dans le cabinet King. Ministres, on les honorera. Ils feront de bons

¹ Voir l'ACTION NATIONALE de janvier, p. 19.

présidents d'associations d'anciens élèves. Des mains se tendront vers eux. Ils se sentiront puissants et honorés. En bon français, cela s'appelle *trente deniers* — ou le prix du sang.

André LAURENDEAU

Avez-vous payé votre abonnement?

Etes-vous en règle avec l'administration? Si, sur la bande d'adresse, vous avez lu, à côté de votre nom, la mention "septembre 42" ou "octobre 42" (ou à plus forte raison "janvier ou février 42") vous devez votre abonnement à partir du mois indiqué.

Comme vous le savez, lecteurs de l'ACTION NATIONALE, notre revue est indépendante et comme unique ressource, elle a ses abonnés et ses annonceurs. Si vous estimez son rôle utile et nécessaire, ne tardez pas à nous adresser immédiatement le montant dû (abonnement régulier: \$2.00; abonnement de soutien: \$5.00).

Comme nous les en prévenions dans notre livraison de septembre, les collégiens qui n'ont pu renouveler leur abonnement ne reçoivent point le présent numéro.

L'éternel diviseur

C'est l'instinct de conservation qui inspire aux minorités leurs idées sur l'orientation de la société politique à laquelle elles appartiennent. Leur action peut être révolutionnaire, si elles travaillent à l'effondrement de l'autorité pour former un pays séparé, où le pouvoir leur permettra d'être les seuls maîtres de leur destinée nationale. Si, au contraire, elles acceptent les lois du pays où elles vivent, leur participation à la vie publique apportera à la communauté tout entière une garantie de durée. Leurs objectifs politiques seront forcément plus dégagés des intérêts matériels que ceux de la majorité, car ils devront dépasser l'existence d'une génération pour assurer la survivance de leur groupe ethnique. La majorité n'a pas cette inquiétude vitale; son assurance en face de l'avenir attirera plus facilement ses regards vers des intérêts dont la durée se limitera à l'existence d'une vie humaine. D'où le facteur extrêmement puissant que peut apporter à la vie politique la collaboration d'une minorité.

Les Canadiens français se sont éveillés à la politique sous le régime anglais. Sous le régime français, la colonisation et la petite industrie avaient absorbé toutes leurs énergies. Ils acceptaient les ordonnances de fonctionnaires parfois incompetents, parce que si de telles décisions pouvaient les priver d'avantages matériels, elles ne compromettaient pas du moins leur avenir. La conquête

posa le problème de notre survivance et déclancha la longue série de nos luttes constitutionnelles. Toutefois ces luttes, les Canadiens français ne les ont pas livrées seuls. Des gens de race anglaise ont combattu avec nous. Ils se sont battus avec nous en 1837-1838 pour la conquête du gouvernement responsable contre la bureaucratie anglaise. Dès cette époque se dégage une ligne de conduite qui a toujours caractérisé nos revendications politiques; elles n'ont jamais été dirigées contre les Canadiens anglais. Personne ne songe et personne n'a jamais songé à enlever aux citoyens de langue anglaise les prérogatives dont ils jouissent dans le Québec, même si ces prérogatives sont refusées aux minorités de notre langue dans d'autres provinces. Les Canadiens français ne cherchent pas non plus à dominer la majorité. Sous l'Union, le Parlement anglais avait pris les mesures nécessaires pour que notre majorité de fait soit une minorité de droit. Avec l'Acte de 1867, une majorité canadienne-française n'est possible que dans la province de Québec. Dans les autres provinces, même si les nôtres devenaient une majorité de fait, ils demeureraient juridiquement des minorités. Le danger, si danger il y a, est écarté.

Cette minorité s'est forgé des objectifs politiques, parce qu'elle veut survivre. Personne ne les confondra avec ceux des centaines de politiciens que nos pères et ceux de ma génération ont envoyés suivre un parti dans nos Parlements. Ces objectifs, ils sont inspirés par l'histoire; ils ont été proclamés au Parlement par M. Henri Bou-

rassa et quelques indépendants; ils ont été mis en pratique dans le Québec à l'égard des gens de race anglaise. Ces idées toutefois ne sont pas exclusivement canadiennes-françaises et M. Bourassa lui-même a dit ce qu'il devait à Goldwin Smith et à John S. Ewart. Aujourd'hui encore nombre de revues anglaises publient des articles qui révèlent dans les autres provinces des courants de pensée identiques à ceux qui existent dans le Québec sur nos problèmes d'ordre national et international.



Cette opinion canadienne en voie de formation s'est heurtée aux intérêts du capitalisme anglo-saxon. L'un de ses moyens de domination au Canada, ce fut d'utiliser l'agitation antifranaise pour soulever les deux races l'une contre l'autre, aux heures graves de son développement et de paralyser ainsi le cours normal de la vie canadienne. L'injustice qu'on nous infligeait ailleurs nous forçait à réagir vigoureusement dans le Québec, et l'étincelle ainsi mise aux poudres, l'explosion se produisait.

Cela remonte aux origines de la Confédération. Bien des gens admettent aujourd'hui que ce furent les intérêts engagés plus tard dans la construction des chemins de fer qui décidèrent du nouveau régime. C'étaient alors les beaux jours du libéralisme manchestérien. Et chaque fois que sa créature voulut augmenter son empire, chaque fois qu'un événement menaçait de le faire crouler devant l'opinion publique et d'assurer ainsi l'expression

d'une opinion libre chez les Canadiens, chaque fois, comme par enchantement, éclatait un conflit de races dont les Canadiens français étaient les victimes. Le scandale du Pacifique et l'affaire des Écoles du Nouveau-Brunswick sont de la même année; l'arrivée au pouvoir d'Honoré Mercier et ses tentatives légitimes pour contrôler l'économie canadienne-française ont été suivies des lois spoliatrices du Manitoba et du Nord-Ouest; enfin, les luttes scolaires de l'Ontario ont atteint leur point culminant quelques mois avant l'installation du gouvernement d'union et de la mise en vigueur de la conscription.

« La première guerre mondiale . . . introduisait l'idée du service militaire obligatoire outre-mer pour les Canadiens français, imposé sur décision de la majorité britannique du Canada. Et, mêlée à la campagne de conscription de 1917, il y a eu une corruption politique et des *schemes* financiers portés à un tel degré que cela suffit à noircir même les motifs les plus élevés. L'on eut un gouvernement d'union tout autant pour sauver du naufrage des intérêts ferroviaires que pour imposer la conscription. »¹

Les luttes de races, très fertiles pour soulever les passions populaires, opéraient un changement dans l'équilibre politique du pays. L'opinion canadienne déjà divisée se divisait à peu près de la même façon sur les problèmes contemporains, grâce au jeu électoral. Ainsi en groupant la majorité contre la minorité, le capitalisme anglo-saxon multipliait et sauvegardait ses énormes prérogatives. A la source de toutes ces campagnes antifranchaises, il y eut toujours la même presse, en particulier le *Globe and Mail* et la *Gazette*, soit

¹ F. R. Scott: « Qu'est-ce que signifie ce 'non' ? » article du *Canadian Forum*, traduit par le *Devoir*, 6 juin 1942.

les deux porte-paroles les plus autorisés du plus pur capitalisme anglo-saxon. N'est-ce pas l'un des princes de cette finance, M. James E. Brooks, qui écrivait, il y a quelques mois, que le gouvernement de Vichy contrôlait 65 sièges au Parlement fédéral.¹ Les exemples de ce genre seraient nombreux.

Ces observations éparses sont suffisantes pour nous aider à comprendre les crises périodiques d'hystérie contre les Canadiens français. Depuis le début de la guerre, parce que nous n'adorons pas leurs idoles, ces mêmes journaux, avec le *Globe and Mail* et la *Gazette* à leur tête, parlent des nombreux extrémistes du Québec et ils affirment que la cinquième colonne est très active chez nous. Ils tiennent ainsi leurs lecteurs en état d'alerte, prêts pour une offensive possible, si leurs intérêts financiers sont menacés. La guerre des nerfs n'est pas une invention d'Hitler; les Canadiens français la subissent depuis cinquante ans.

Sur le terrain social, le même phénomène se manifeste. Bien avant la guerre, des écrivains et des hommes d'étude avaient observé la décevante faillite de notre régime économique et, tant dans les provinces anglaises que dans le Québec, tous suggéraient des réformes. Ces dernières pouvaient différer quant à l'esprit, mais elles tendaient au même but, au contrôle de ce capitalisme. Dans le Québec, bien des esprits s'inspirèrent de *Quadragesimo anno* pour étudier le corporatisme. Quelques-uns, il est vrai, confondirent le corporatisme poli-

¹ *Ottawa Citizen*, 18 février 1942.

tique et le corporatisme économique, mais leur influence est demeurée très limitée. Quelques illuminés, qui recrutaient leurs adeptes autant à Montréal qu'à Toronto, allèrent plus loin et crurent possible l'installation du fascisme au Canada. C'est alors que toute la même presse inventa la légende d'un Québec fasciste. La légende reçut une si puissante publicité qu'elle n'est pas complètement disparue. Une barrière d'incompréhension était jetée entre nous et les provinces anglaises. Et le capitalisme évita les réformes qui menaçaient sa monstrueuse existence.

Le libéralisme économique est une doctrine; le capitalisme anglo-saxon, sa réalisation la plus parfaite. Churchill et Roosevelt ont laissé entendre que les Alliés ne se battaient pas pour ce régime inhumain et corrompu et ils ont promis des réformes pour l'après-guerre. Ces réformes, l'opinion canadienne les a demandées depuis quinze ans, mais sans résultats appréciables. Elle s'est heurtée à une véritable conspiration entre les deux partis qui se succédaient au pouvoir pour assurer la survivance de ce régime économique. Sous la pression de l'opinion, les deux partis ont constaté quelques-unes de ses injustices, mais ils se sont bien gardés de les corriger. Le parti conservateur a fait enquête sur les « écarts des prix »; le parti libéral a fait enquête sur l'industrie du textile. Quels changements ces enquêtes ont-elles apportés dans notre économie? Aucun. Les chefs de file de la concentration économique encaissent encore des profits exorbitants et retirent encore sur leurs capitaux mouillés des intérêts qui troubleraient Séraphin

Poudrier lui-même. Les deux partis se sont unis pour protéger ce capitalisme; ils se sont entendus pour amortir la mauvaise humeur de la population contre lui. Ils ont collaboré pour assurer sa grandeur inhumaine. Ils se sont unis pour approuver la guerre d'Afrique; ils se sont unis pour assurer l'immigration étrangère au Canada; ils se sont unis en face des compagnies de chemins de fer pour leur obéir. Lors de la conscription de 1917, les conservateurs ont reçu l'appui des libéraux, et pour celle de 1942, les premiers ont rendu la politesse aux seconds. Malgré le tapage, malgré les jeux de scène, malgré les mythes, bien habile celui qui décèlerait, entre les deux, l'ombre d'une doctrine différente. Aujourd'hui, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens les ont unis dans un profond sentiment de dégoût.

Et nous parvenons ainsi au même point d'arrivée que sur le terrain politique: la procédure est analogue. Dans les deux cas, c'est le même thème exécuté de la même façon, par les mêmes coryphées, au profit des mêmes intérêts. Bien des événements se sont déroulés, comme si des personnages mystérieux avaient eu besoin, à certaines époques, d'une division bien nette entre les deux races qui habitent le pays. Et nous nous rappelons avec mélancolie ce vieux principe romain de gouvernement: diviser pour régner.



La première conséquence de telles campagnes est de faire croire aux Canadiens français que les Canadiens anglais méprisent leurs idées politi-

ques. Un grand nombre comprennent notre point de vue. Leur voix peut être étouffée par la voix plus puissante des intérêts, mais elle nous a apporté de nombreux témoignages, au cours du dernier demi-siècle. A titre d'exemples, nous choisirons deux témoignages sur le plébiscite, c'est-à-dire deux témoignages écrits à une époque où jamais la division n'a semblé plus profonde entre les deux races. Tous deux ont été publiés dans *Canadian Forum*, une revue de Toronto.

M. Gordon Rothney écrit :

« Le bon sens, ce serait de laisser le Québec tranquille, d'examiner et de comprendre les raisons de son hésitation à libérer le gouvernement de ses engagements. Le Québec ne veut pas de la conscription, parce qu'au fond il croit que nous nous battons d'abord pour une guerre impériale. Et pourquoi cela ? Parce qu'avant 1939, nous suivions aveuglément la politique étrangère de la Grande-Bretagne, même quand elle évoluait, et même si elle changeait. Nous sommes restés inertes lorsqu'il s'est agi de l'Éthiopie, de l'Espagne, de la Chine, de l'Autriche, et la Tchécoslovaquie et de l'Albanie. Et lorsque la Grande-Bretagne déclara la guerre, nous nous muâmes soudain en croisés. Nous avons envoyé des forces armées, non pas en France, où le danger était le plus grand, mais en Grande-Bretagne, dont la population masculine défend les intérêts de l'Empire partout dans le monde. Nous-mêmes, nous envoyâmes des troupes à l'avant-poste impérial de Hong Kong. L'eussions-nous fait si la demande d'assistance nous était venue de la Chine plutôt que de Grande-Bretagne ? Est-ce que nous aurions essayé de sauver la France, la république soviétique ou l'empire américain du Pacifique, si la Grande-Bretagne était restée neutre ? Lorsque la Grande-Bretagne signera la paix, est-ce que nous ne ferons pas automatiquement comme elle ? Le drapeau officiel de nos armées c'est celui de la Grande-Bretagne. Nous ne nous conduisons ainsi envers aucune autre nation. Et c'est parce que tout se passe comme si nous avions un gouvernement impérialiste, engagé dans une guerre impériale, que le Québec a voté *non*. »¹

¹ Traduction parue dans le *Devoir*, 11 septembre 1942.

Et M. F. R. Scott, l'un des écrivains les plus connus du Canada anglais :

« Pourquoi donc les Québécois font-ils la distinction entre le service obligatoire pour l'Alaska et celui de Londres ? Simplement parce que le service obligatoire pour outre-Atlantique représente pour eux le lien impérialiste. Cela paraît la défense de l'Empire britannique plutôt que la défense du Canada et des intérêts canadiens... Plus le Canada insiste pour obtenir voix aux conseils alliés, plus il s'éloigne de la vieille tradition militaire d'après laquelle sa fonction, c'est tout juste d'offrir des troupes à la Grande-Bretagne, afin que la Grande-Bretagne s'en serve où elle veut... Cela n'est pas une nouvelle question pour le Canada ; cela date de 1763. Tout ce que Québec a voulu dire quand il a voté non, c'est qu'il ne veut pas que ses fils aillent mourir pour quelque autre pays que pour le leur. Il n'y a rien de surprenant à cela. »¹

Le premier-ministre King lui-même comprend le point de vue de la province de Québec. M. Rothney écrit :

« M. Mackenzie King... a employé avec habilité le langage d'un groupe, alors qu'il donnait à l'autre tout ce qu'il voulait... Le premier ministre plut aux impérialistes lorsqu'il nous jeta dans la guerre ; et il se servit d'un langage nationaliste pour insister sur ce que le roi avait fait une déclaration de guerre séparée, pour notre propre compte. Les nationalistes, on les paya de mots ; aux impérialistes, on consentit le fait... Il y a quelques mois, le premier ministre publia en volume ses discours de guerre. En anglais, il intitula ce livre : *Canada at Britain's side*, ce qui est l'expression parfaite d'un colonialisme lié aux jupons de l'Angleterre et qui fit plaisir aux impérialistes. Le titre de l'édition française de ce recueil de discours, c'est simplement : « Le Canada et la guerre. »²

En fait, M. King est aussi impérialiste que sir Robert Borden, mais il voile son impérialisme pour les Canadiens français. Il comprend le Québec, mais il ne s'en occupe pas, tandis que M. Meighen

¹ Traduction parue dans le *Devoir*, 6 juin 1942.

² *Idem.*, 11 septembre 1942.

ne le comprend pas et ne s'y intéresse pas. M. Borden a été entraîné dans une tragédie; M. King nous conduit dans une comédie. Même aux heures les plus tragiques, M. King a toujours pris le temps de peindre son visage. Pour regarder le Québec, il prenait un air de nationaliste; pour l'Ontario, il prenait sa bonne figure d'impérialiste.

D'ailleurs nombre de faits nous prouvent que l'opinion du Québec est connue et qu'elle rencontre une opinion analogue dans les provinces anglaises. Deux exemples choisis entre des centaines valent mieux que toutes les démonstrations. M. Henri Bourassa, que toute une génération a regardé comme l'un des plus puissants porte-parole des Canadiens français, fut écouté et applaudi aussi bien à Montréal qu'à Toronto, autant à Québec qu'à Halifax:

« J'ai maintes fois parcouru, a-t-il dit, la province d'Ontario. J'y ai adressé la parole à certaines heures où mes compatriotes ne voulaient pas m'entendre, croyant qu'il était dangereux de parler librement dans notre pays; j'ai proclamé la pensée canadienne-française en face d'auditoires composés en grande partie d'Anglais protestants, orangistes et impérialistes, et chaque fois on m'a, sinon approuvé, au moins écouté avec une bienveillante attention. »¹

Dernièrement, le maréchal de l'Air, H. E. Edwards, se plaignait de l'opposition du *Globe and Mail* et de la *Gazette* à la canadianisation de notre aviation outre-mer. Si nous remontons en arrière, nous nous rappelons les campagnes de Bourassa con-

¹ Discours sur les Écoles du Nord-Ouest, le 17 avril 1905. — N.D.L.R. Il est juste d'ajouter que si ces auditoires ont porté une oreille attentive aux exposés de M. Bourassa, ils n'en ont pas moins régulièrement voté contre lui et contre ses idées.

tre le projet de marine qui devait être canadienne en temps de paix et impériale en temps de guerre. La province de Québec n'est donc pas seule à désirer la canadianisation de nos armes. Elle a rencontré à cette époque la même opposition que rencontre aujourd'hui le maréchal Edwards.

Le point de vue de la province de Québec est un point de vue canadien et il rencontre dans les autres provinces un courant de pensée analogue. C'est ce courant qui est étouffé par le capitalisme anglo-saxon, au moyen de campagnes anti-françaises. Lafontaine a fait cause commune avec les Canadiens anglais de son temps contre le "family compact"; nous pourrions faire cause commune avec eux contre ce "family compact" moderne qu'est le capitalisme anglo-saxon.



Cette campagne pour empêcher l'expression d'une politique canadienne a pris, depuis le début de la guerre, une forme particulière. Il s'agit de faire croire à la population anglaise du Canada que le Québec est « extrémiste » et qu'il est même dangereux d'entretenir des contacts avec lui.

Litré ne connaissait pas le mot extrémiste. L'expression doit avoir été inventée pour les besoins des politiciens. A l'heure actuelle, le mot extrémiste a un double sens: il a un sens doctrinal et un sens commun. Dans le premier cas, il signifie quelqu'un qui pousse une doctrine jusqu'à ses extrêmes limites. Dans le second, il veut dire pousser quelqu'un à bout, l'irriter. Sur le terrain doctrinal, seuls les coloniaux et les impérialistes

peuvent parler des « extrémistes » du Québec, car les Canadiens français sont opposés à ces deux clichés démodés. S'il s'agit de la défense du pays, il n'est plus question de doctrine, mais tout simplement d'une mesure de sécurité collective. Il n'y a pas de degré dans cette protection: tous les Canadiens seront en faveur du maximum de protection.

Dans son second sens, le mot extrémiste pourrait s'appliquer au pasteur Shields, à l'orangiste Carson, au journaliste Harvey, au député White, c'est-à-dire à tous ceux qui s'appliquent à soulever une partie du pays contre l'autre, en l'occurrence les Canadiens anglais contre les Canadiens français. Il n'y a pas de Canadiens français occupés à pareille besogne. Nous n'avons jamais demandé la disparition de l'anglais de nos écoles, de notre Parlement, la mise hors de la loi de la religion protestante. Personne ne l'a jamais suggéré. Et ceux qui parlent des extrémistes du Québec se gardent bien de citer des noms. J'ai voulu, un jour, en avoir le cœur net et j'ai demandé à un politicien « suiveux » ce qu'il voulait dire lorsqu'il parlait des extrémistes de notre province. « Ce sont, dit-il, tous ceux qui profitent de la guerre pour faire des réclamations pour la langue française et nos droits. Ils contribuent ainsi à soulever les Anglais contre nous. » Les politiciens se gardent bien de pareilles déclarations publiques, mais ceux qui suivent les débats de la Chambre des Communes remarquent avec surprise que nos députés, lorsqu'ils parlent des « extrémistes » de leur province, ne citent jamais aucun nom. Ils ne font que continuer chez nous la

campagne entreprise à l'étranger par la presse dévouée aux intérêts du capitalisme anglo-saxon. Ils se donnent l'illusion d'être des hommes de doctrine, victimes de l'ignorance et de l'incompréhension de leurs compatriotes, tout comme le grand Archimède. Le fait n'est pas nouveau, car sir Wilfrid Laurier lui-même qui fut tour à tour impérialiste, partisan de la doctrine de l'indépendance, partisan de l'annexionnisme, se plaignait, à travers ses évolutions successives, des « extrémistes » de sa province natale.

Revenons dans l'actualité pour souligner deux incidents de cette campagne contre le Québec et noter son caractère anti-français. Lors d'une allocution à la bénédiction du collègue Stanislas, S. E. Mgr Charbonneau notait que le gouvernement français avait versé un octroi important pour la construction de cette institution. Il parla de « Pétain, ce bon samaritain ». Immédiatement la *Gazette* donna le ton, et la presse de Toronto à Vancouver éclata de fureur et de rage. « La province de Québec vient de recevoir de l'argent de l'ennemi et un évêque vient de parler du maréchal Pétain, ce bon samaritain. » On appela sur nos têtes toutes les malédictions du ciel.

Pourtant, il n'est que naturel que les Canadiens français aient de la sympathie pour la France, surtout si elle est dans le malheur. Cette sympathie est d'autant plus libre qu'aucun Canadien français n'a jamais rêvé que son pays redevienne colonie française. Notre pitié pour elle augmente dans la mesure où le gouvernement d'Ottawa permet la multiplication des insultes contre elle.

Les Canadiens français ne se croient pas obligés d'opter pour Pétain ou de Gaulle. Ils sont prêts à collaborer pour la libération de la France mais ils croient qu'il y a moyen de le faire autrement que par des excès de rage à l'adresse des gouvernants de Vichy.

La campagne contre M. René Chaloult, le député de Lotbinière, est d'inspiration analogue. M. Chaloult avait prévu pour l'après-guerre la séparation du Canada et de l'Empire. Cette idée est contenue en germe dans le Statut de Westminster; elle peut être au moins un sujet de discussion entre Canadiens. Elle a d'ailleurs été le motif de maints débats depuis quelques dizaines d'années. Le *Globe and Mail* et la *Gazette* y ont vu tout simplement un thème excellent pour diviser les esprits et nuire par là à la formation d'une opinion purement canadienne. Que l'on compare pour s'en rendre compte les articles dirigés contre M. Chaloult pour une suggestion d'après-guerre et ceux dirigés contre l'écrivain Dreiser pour ses insultes à l'adresse de l'Angleterre, et l'on comprendra tout le patriotisme de ces journaux. Dans le premier cas, des intérêts étaient en jeu; dans l'autre, il n'y en avait pas.



Les campagnes anti-françaises ont donc un attrait particulier. Leur violence même est un témoignage à notre vitalité. Les Canadiens français comprennent si bien les motifs de ces campagnes que personne n'a songé sérieusement à ce que le gouvernement porte sur le pasteur Shields & Cie

une main sacrilège. Leur rôle est trop précieux, trop riche de profits.

Ces campagnes témoignent également de notre volonté de survivre au Canada. Depuis un demi-siècle, nos objectifs politiques n'ont pas varié, ils étaient loin des intérêts matériels. Notre loyalisme est demeuré ce qu'il était au jour où nous refusions les propositions de capitalistes de Toronto en faveur de l'annexion politique aux États-Unis. Ce que les Canadiens français ont toujours désiré et ce qu'ils désirent encore, c'est que notre politique extérieure soit d'inspiration nord-américaine et non d'inspiration européenne.

« Les divisions que l'on constate aujourd'hui au pays, disait M. Coldwell, sont le résultat de vingt-cinq années de manœuvres politiques, auxquelles il faut ajouter le fait que pendant toute cette période, en temps de guerre comme en temps de paix, le Canada n'a jamais eu une politique étrangère fondée sur des vues bien à lui, comme il convient à une puissance souveraine. »¹

Les Canadiens français ne sont pas isolationnistes pour cela; ils reconnaissent que nous avons des devoirs et des obligations réciproques avec nos voisins. S'ils sont opposés à l'annexionnisme, ils sont partisans de l'entrée du Canada dans l'union panaméricaine. Le pacte d'Ogdensburg ne souleva aucune opposition dans le Québec; bien au contraire, la nouvelle de sa signature fut apprise avec joie.

Lentement les événements semblent vouloir donner raison aux « extrémistes » du Québec. Les vieux clichés impérialistes délabrés et vieilliss tom-

¹ Discours à la Chambre des Communes, 11 juin 1942.

bent doucement comme des feuilles mortes, sur l'agonie des vieux partis et sur la banqueroute du capitalisme anglo-saxon. Les colères du *Globe and Mail* et la *Gazette* provoquent maintenant la rigolade dans le Québec: ce sont les coups du lion devenu vieux et aveugle. L'opinion canadienne continue sa trouée, et ses victoires ne peuvent que se multiplier dans un monde où tout s'écroule. Cette opinion canadienne a survécu, elle a triomphé des marchands fanatiques de 1763; elle a triomphé du "family compact"; elle triomphera du capitalisme anglo-saxon. Et puisque Murray revient à la mode, rappelons l'un de ses jugements: « Rien ne satisfera les commerçants fanatiques qui vivent ici, sauf l'expulsion des Canadiens français, qui sont peut-être la race la plus brave et la meilleure du monde. »

Le capitalisme anonyme qui a remplacé les marchands fanatiques a conservé leurs nobles traditions; il disparaîtra comme eux devant l'aurore de jours nouveaux.

Edouard LAURENT

Les Anglo-Canadiens provoquent les Canadiens français

D'après un correspondant de la *Gazette* de Montréal ce sont les Anglo-Canadiens qui sont cause du mécontentement des Canadiens français. Le 26 septembre 1942, M. William Gallagher écrivit à la *Gazette* de Montréal à propos des attaques stupides et injustes de ce journal contre le Collège Stanislas. La *Gazette* a reproduit sa lettre dans son numéro du 28 septembre 1942, page éditoriale. Nous en détachons ce paragraphe:

"It is not true that we English-speaking Canadians at times do not have to look far to find reason for what we like to term 'the distorted ideas of the French-speaking people of this country' that they are being discriminated against in certain quarters?"

La santé par l'exercice

Il suffit d'un peu d'observation pour constater jusqu'à quel point l'effort musculaire peut modifier la forme humaine. Et cette constatation doit nous guider quand il s'agit de remédier à une hypertrophie ou à une insuffisance musculaire.

Chercher à obtenir un gabarit par la seule alimentation serait courir au-devant des pires déceptions. Car, inévitablement, l'accumulation ou la diminution de la réserve se produit précisément là où l'on aurait voulu les éviter.

On ne saurait trop le répéter: impossible de nourrir directement les muscles. Le mieux que l'on puisse faire au bénéfice des masses musculaires que l'on désire mieux développées, c'est de les exercer pour les mettre en appétit; elles se chargeront ensuite de puiser dans la réserve les aliments qui leur conviennent.

Autrefois, lorsque la plupart des travaux manuels se faisaient sans l'aide de la mécanique, on pouvait facilement reconnaître à quel corps de métier appartenait les ouvriers circulant dans la foule. Depuis que les travailleurs sont devenus les serviteurs des machines, leur apparence décèle bien peu leurs occupations; et souvent, le vêtement seul permet de distinguer le mécanicien de l'employé de bureau.

Les transformations profondes qui se produisent au cours des périodes d'exercices prouvent l'incroyable perfectibilité de l'être humain. Les abus de certains sports témoignent également de sa

grande aptitude à la déformation; à la longue, celle-ci peut créer de véritables difformités.

Avant l'établissement des chemins de fer, il y avait en Europe des rouliers qui conduisaient soit des diligences pour le transport des voyageurs, soit d'autres voitures pour les marchandises. Afin d'atteindre leurs chevaux, souvent attelés en flèche, il leur fallait employer des fouets à longues lanières, qu'ils manœuvraient avec une grande habileté et dont ils se servaient pour annoncer leur arrivée dans les villages par des claquements sonores. Se livrant à cette occupation de père en fils, ils acquéraient une forme spéciale, très caractéristique: tronc volumineux, sur des jambes courtes et grêles, bras herculéens (surtout le droit à cause du maniement continu du fouet). Ils se prêtaient admirablement à la caricature. Et une foule de dessins, dans les livres illustrés d'autrefois, nous familiarisent avec leur forme particulière.

Les guerriers de jadis, qui combattaient à l'arme blanche et qui devaient se soumettre à un entraînement aussi rigoureux que celui des bons boxeurs modernes, obtenaient une forme semblable. On a de nombreux exemples de modifications du corps humain, dues à des conditions spéciales d'existence, qui peuvent aller jusqu'à produire des apparences et facultés étranges; ainsi, après plusieurs générations, les pêcheurs de perles ou de corail ont les mains presque entièrement palmées et peuvent rester sous l'eau cinq minutes sans être incommodés.

A leur sortie du bois au printemps, beaucoup de nos jeunes bûcherons feraient l'envie de nos athlètes amateurs ou professionnels. Leur forme magnifique, ils l'ont acquise par l'exercice généralisé que comporte leur travail accompli dans un air strictement pur; s'ils ne sont pas plus près de la perfection physique, peut-être faut-il en accuser une alimentation irrationnelle. On note la même déficience à la ferme. Le fermier ne donne pas double ration à son cheval le dimanche, sachant très bien que l'animal ne fournit pas de travail ce jour-là. Et cependant, que fait-il lui-même? N'absorbe-t-il pas la même nourriture sept jours par semaine?

Il y a quelques années, en Nouvelle-Angleterre, plusieurs jeunes gens d'une même famille travaillaient ensemble et à leur compte dans une boutique de barbier. La clientèle était si forte qu'ils ne pouvaient s'absenter pour le repas du midi; ils devaient se contenter de quelques aliments très légers pris dans l'arrière-boutique. Les journées étaient longues, allant souvent jusqu'après minuit le samedi. Le lendemain, il fallait quand même se lever pour le déjeuner avant la messe, suivie d'un copieux repas à midi. Durant l'après-midi, on se couchait en attendant le repas du soir; ce dernier, dans le courant de la nuit, provoquait souvent de fortes indigestions.

Dans la classe ouvrière, les cas de ce genre sont plus fréquents qu'on ne l'imagine. Ils le seront moins lorsque le sport sera vulgarisé, alors que tous auront l'occasion de descendre sur les terrains

de jeux, plutôt que de s'entasser par milliers sur une estrade, pour voir évoluer quelques athlètes.

En attendant, souhaitons que se généralise la saine coutume de la toilette musculaire, qui consiste en un bon quart d'heure d'exercices éducatifs chaque matin, en insistant sur tout mouvement qui semble particulièrement pénible parce qu'il signale un point faible à faire disparaître.

Qui souvent se pèse bien se connaît, lit-on sur les bascules automatiques. Il est évidemment bon de savoir si l'on est au-dessus ou au-dessous du poids normal, suivant sa taille. Mais il vaut mieux encore savoir en quoi consiste notre pesanteur. S'il y a surabondance de tissus adipeux, il ne faut pas se réjouir d'avoir à transporter cet inutile fardeau. Si la pesanteur est au-dessous de la normale, il n'y a pas non plus lieu de s'inquiéter : cela peut venir d'une ossature plus légère que la moyenne.

Impossible d'indiquer une série d'exercices qui conviennent également à tous les sujets. Chacun doit trouver ce qui lui convient particulièrement, ou se le faire indiquer par un instructeur compétent.

Il faut se garder de choisir les exercices qui sont les plus faciles, parce qu'ils intéressent un point fort déjà suffisamment développé. Dans certains clubs, on recrute les spécialistes suivant leurs aptitudes spéciales pour en faire de brillants sujets en peu de temps. Celui qui est bâti comme une sauterelle, tout en jambes avec un tronc très léger, est encouragé à devenir un sauteur émérite ; on oublie de le corriger par des exercices qui en

feraient un être normal. Aux Jeux Olympiques, dans certaines spécialités, nombreux sont les as qui n'ont vraiment d'athlétique que le nom. Aucun d'eux n'aurait la moindre chance de se classer dans un concours de l'athlète complet, où le même individu doit courir, sauter, grimper, lancer, lever, nager, plonger, etc. Et pourtant, le participant dans un tel concours possède des qualités athlétiques incontestables, qu'il peut appliquer avec succès à tous les actes de la vie active; de plus, doué d'une bonne santé à laquelle les spécialistes peuvent rarement prétendre.

D'ailleurs, n'attachons pas trop d'importance aux records établis; bien souvent, ils sont le résultat d'une chance exceptionnelle. Dans une course, si le grand favori a la malchance de faire une chute accidentelle, le voilà distancé par quelques concurrents et classé en queue, sans avoir le moindrement perdu de sa valeur. Un champion peut être battu par un adversaire qu'il a eu l'imprudence de considérer comme une quantité négligeable, au point de ne pas s'entraîner. Voilà le champion réduit à rien et battu par un athlète de troisième ordre, momentanément en bonne condition!

Dans la nature humaine, il n'y a rien de fixé définitivement. Santé, vigueur, mémoire, jugement, tout doit être cultivé constamment, sous peine de diminuer; ce n'est guère réjouissant, mais c'est absolument exact: que l'on fasse passer un nouvel examen à l'élève le plus brillant, quelques mois après son départ de l'école, et l'on verra le résultat. Combien de sujets cités en exemple dans les académies d'art, où ils remportaient les premiers

prix, dont on n'a jamais plus entendu parler, parce qu'ils se sont endormis sur leurs lauriers. En passant en revue tous les domaines de l'activité humaine, on voit qu'ils sont sous la dépendance d'une patience et d'une persévérance à toute épreuve, sans lesquelles rien de transcendant ne peut être accompli.

Accorder de l'importance à l'éducation physique, dit-on, c'est risquer de former des brutes. Grave erreur. Car, pour améliorer physiquement l'être humain, il faut constamment avoir recours à son intelligence. Sans patience ni persévérance, on n'obtient rien qui vaille. Ces qualités rares une fois acquises, il est aisé de les appliquer à tous les actes de la vie, augmentant les chances de succès dans toutes les entreprises. D'où l'importance de les cultiver et de les conserver précieusement.

Pour y parvenir, quoique cela puisse sembler étrange, la répétition des mêmes gestes, dans un but défini, est d'un grand secours. On ne peut en dire autant d'une multitude d'amusements, qui ne sont que du temps perdu et qui rognent l'existence déjà brève.

La nature nous donne l'exemple. Elle ne craint pas de se répéter. Mais il n'y a pas, pour qui sait regarder, deux couchers de soleil identiques; et il en est souvent dont nous gardons le souvenir ineffaçable.

Le même effort physique produit par l'être humain ne donne pas toujours un résultat absolument semblable, dans l'échange qu'il va produire. Les conditions de climat, de saison, de latitude, d'altitude peuvent avoir leur influence.

Il faut admettre que, sous ce rapport, le Canada offre des possibilités à nulles autres pareilles. Il existe peu de pays au monde, où la somme des avantages — durant toute l'année — dépasse à un tel point celle des inconvénients. Contrairement à tant de pays où les humains vieillissent si vite, au Canada, rien de plus facile que de conserver toutes ses qualités. Pour qui ne craint pas de les affronter, les chaleurs de l'été et les froids de l'hiver sont générateurs de forces.

Nos vieux campagnards peuvent en témoigner. N'ont-ils pas su garder dans leur mémoire prodigieuse un bagage de connaissances pratiques imposant, tout en restant capables à 80 ans de tenir leur bout à l'ouvrage avec leurs petits-fils ? Ils savent que la répétition des mêmes gestes, aussi bien que des mêmes paroles, peut avoir plus de conséquences favorables sur le bonheur et la conservation du genre humain que tous les progrès de la métallurgie.

Émile MAUPAS

Le nationalisme en Angleterre

Pour ceux qui reprochent aux Canadiens français leur volonté de conserver les traits caractéristiques de leur nationalité, en particulier, la langue française, citons une récente décision arrêtée par le parlement de Londres.

Le 7 octobre 1942 la Chambre des Communes anglaises abrogea une loi édictée sous Henri VIII décrétant que la langue anglaise serait la seule langue parlée devant les tribunaux du pays de Galles. Désormais les Gallois pourront rendre témoignage en se servant de leur langue celtique. C'est la fin d'un régime qui provoqua durant des siècles des plaintes justifiées de la part des Gallois.

"Concession to Welsh nationalists", note la *Gazette* de Montréal (8 octobre 1942). Ajoutons: une nation doit commencer à respecter les droits de ses minorités avant que de faire tuer des milliers d'hommes et dépenser des milliards de dollars pour aider les minorités vivant dans des États étrangers,

Notre question nationale¹

LE PROBLEME DES RACES (suite)

(2e leçon)

II. — ESQUISSE PSYCHOLOGIQUE

La politique d'association inaugurée par le pacte fédératif de 1867 n'avait de chance, à notre humble avis, d'être effectivement pratiquée qu'à la condition que les deux races fussent psychologiquement situées au même niveau, au même plan. Or, cette égalité psychologique, atmosphère indispensable d'une véritable collaboration entre les deux associés, n'a jamais existé, pas plus hier qu'aujourd'hui.

Ce qui existe en réalité, — et l'on sait toute la puissance du fait dans le monde anglo-saxon — c'est un ensemble de faits qui tous concourent à engendrer un complexe de supériorité chez l'une et d'infériorité chez l'autre.

Quels sont ces faits et quelles en sont les principales conséquences, voilà ce qu'il importe de rappeler afin de faire comprendre cet aspect psychologique de notre problème de races.

A) Les faits

La conquête de 1760, la nature des institutions politiques, le succès matériel, le nombre, l'influence étatsunienne et la situation créée à la langue, tels sont les faits que l'on doit rendre responsables de la formation de ce double complexe psychologique mentionné plus haut.

¹ Voir l'ACTION NATIONALE de septembre 1942.

1) La conquête de 1760

Il faut revenir à cet événement primordial dont l'influence a en quelque sorte déterminé l'évolution historique des deux races. Parce qu'il y avait eu 1760 dans notre histoire, une race a pu grandir sous le signe de l'impérialisme, tandis que l'autre a dû subir la gêne du colonialisme. Un tel fait ne peut pas ne pas avoir eu chez l'une et l'autre des répercussions psychologiques profondes. Encore même aujourd'hui ne dirait-on pas que tout se passe souvent comme si l'une était restée marquée du signe de la victoire et l'autre n'avait pu réussir à effacer entièrement les traces de la défaite ?

Sans doute, pour des raisons différentes, on en parle peu de part et d'autre, mais les actes qui se posent n'en gardent pas moins l'empreinte de ces sentiments intérieurs. Un observateur comme Siegfried n'a pu s'empêcher de le constater et de le noter ¹.

Ainsi s'est formée et développée chez beaucoup une mentalité qui les porte à agir comme si la conquête avait conféré tous les droits à une race et, du même coup, tout enlevé à l'autre, hormis quelques « concessions » — selon le mot d'un ancien premier-ministre canadien — dues à la tolérance d'un vainqueur généreux ².

¹ Cf. *Le Canada, les deux races*, pp. 304 et suivantes.

² Sans leur attribuer une importance outrée, ne sont-elles pas, en fait, grandement révélatrices ces paroles d'un politicien haut placé de l'Ontario ? « Il n'est pas inconvenant de rappeler aux Français qu'ils sont une race vaincue et que leurs droits ne sont des droits qu'à raison de la tolérance de l'élément anglais, lequel, en tout respect pour la minorité, doit être considéré comme la race dominante. » Cf. *Le Devoir*, 30 novembre 1936.

Comment peut-on espérer que des gens imbus de tels préjugés puissent pratiquer une véritable politique d'association ?

2) La nature des institutions politiques

A ce fait de la conquête il faut aussitôt en ajouter un autre qui en découle directement et ne semble pas de nature à combler l'intervalle psychologique creusé par le premier entre les deux races, à savoir que les institutions politiques régissant le Canada et les provinces, y compris le Québec français, ont été empruntées tout entières au génie anglais dont elles sont le produit et l'orgueil. Non seulement leur prestige universel, indiscutable, ne peut manquer de rejaillir sur l'élément anglo-canadien, mais ce dernier se meut à l'aise à travers les rouages d'un système conforme à son tempérament ethnique, avec lequel il est parfaitement familier et dont il se sert en maître à son profit.

Contraint d'adopter des institutions étrangères à son génie, le partenaire français a su d'abord s'en tirer d'une façon surprenante, mais, devenu avec le développement de la Confédération, une minorité parlementaire à Ottawa, il s'y sent aujourd'hui à la gêne, dépaysé et incompris, comme nous le verrons plus loin en étudiant cet aspect de notre problème politique.

3) Le succès matériel

Plus encore que la nature des institutions politiques, la réussite matérielle inégale chez les deux races a contribué à la formation et au maintien de cette disparité de complexe psychologique.

C'est devenu un lieu commun que d'affirmer que l'élément britannique contrôle et dirige toute la haute économie du pays canadien, tandis que l'élément français doit se contenter du rôle de modeste second, quand toutefois il réussit à se faire accepter comme tel et qu'il n'est pas évincé par d'autres groupes ethniques plus entreprenants. Qu'il nous suffise ici de mentionner cette situation; nous aurons plus tard l'occasion de l'analyser plus en détail.

4) Le nombre

Peut-être qu'en dépit de la conquête, des institutions politiques et du succès matériel différent, l'équilibre entre les deux races aurait pu se maintenir si le facteur numérique n'était venu ajouter le poids de son influence. En fait, le développement démesuré de la Confédération canadienne s'est opéré à l'avantage presque exclusif d'une race. En 1867, l'élément français, vu son importance numérique, a pu en quelque sorte traiter sur un pied d'égalité avec l'autre race, mais le peut-il aussi bien aujourd'hui quand il ne contrôle encore qu'une seule province et son partenaire, huit ?

Voici, à ce propos, un petit tableau révélateur des positions des deux races en 1931 :

	Races britanniques	Race française
Provinces maritimes.....	71%	20%
Ontario.....	74%	9%
Provinces des Prairies.....	50%	6%
Colombie canadienne.....	70%	2%
Québec.....	15%	79%
Canada.....	51.9%	28.22%

Huit provinces sur neuf, voilà le fief de l'élément britannique, voilà sa part dans l'association. Comment, en conséquence, ne serait-il pas enclin à regarder de haut son associé minoritaire qui n'apporte au fonds commun, lui semble-t-il, que sa réserve québécoise ?

5) L'influence étatsunienne

Si encore l'élément français pouvait compter sur le secours et l'influence de quelques alliés extérieurs; mais non, en cette terre d'Amérique, il semble condamné au délaissement, à l'investissement même par des forces indifférentes ou hostiles. Son partenaire britannique, par contre, outre que l'assistance de la métropole ne lui a jamais manqué, sent rayonner sur lui l'immense prestige d'un voisin riche et puissant, peuplé de plus de 130 millions d'individus apparentés à lui par la langue, les mœurs, la culture et la religion.

Ce n'est pas sans raison que Siegfried a parlé des « deux peuples frères » entre qui existe « une intimité naturelle, une complète familiarité, comme chez des frères siamois dont la circulation du sang serait commune ». Que l'on se donne la peine de relire l'analyse vigoureuse de cet observateur compétent de la situation canadienne et l'on se rendra compte de l'énorme pression exercée par le bloc américain contre l'humble Canada français ¹.

6) La situation faite à la langue

Enfin, la situation faite à la langue vient encore aggraver le déséquilibre existant entre les deux

¹ *Le Canada puissance internationale*, pp. 200 et suiv.

racés. L'anglais domine en maître incontesté et exclusif dans huit provinces sur neuf, régente toute la haute vie économique du Canada, toute la politique fédérale. Des deux langues officielles, seul l'anglais est parlé et compris dans tout le pays, et son prestige est tel que non seulement les immigrants l'adoptent en masse, augmentant ainsi la zone d'influence de l'élément britannique, mais même l'élément français se voit forcé de l'apprendre et de traiter dans cette langue les affaires concernant les intérêts généraux de la commune association.

Cette situation, les faits précédemment énoncés la rendaient non seulement prévisible, mais nécessaire, car elle n'est telle que sous leur pression conjointe; de sorte que si l'on veut mesurer la force de cette pression d'ensemble ainsi que la résistance qu'elle rencontre, on n'a qu'à considérer la situation faite à chacune des deux langues au Canada, en particulier dans le Québec. Sur ce terrain plus que sur tout autre se révèle et doit se prendre le degré de température psychologique des deux races.

B) Les conséquences et réactions psychologiques

Notre précédente affirmation s'avère donc parfaitement fondée et véridique, à savoir que présentement il existe un ensemble de faits tendant tous à engendrer un complexe de supériorité chez l'une des races et d'infériorité chez l'autre. Il importe toutefois de saisir le sens exact de cet énoncé: il affirme seulement que sous l'influence

de ces faits un double complexe tend à se former, c'est tout. Existe-t-il en réalité et cela au point de caractériser nettement la psychologie actuelle des deux races ? voilà qui est une autre question. Pour y répondre, il est nécessaire de considérer quelle situation psychologique ces faits ont créée à chacune d'elles, et de quelles réactions elles se sont montrées et se montrent encore capables.

1) Chez l'élément britannique

En général, l'élément britannique, pouvant difficilement oublier qu'il appartient "to the race which wields the Imperial Government, and predominates on the American Continent" (Durham), fier en outre de ses institutions, de ses succès et de sa langue, se trouve pour ainsi dire constitué en perpétuel état de tentation de tout dominer et de tout unifier à son profit. Pour résister à cette tentation, pour se montrer loyal, en somme, envers son partenaire, il lui faut faire sur lui-même un effort tout spécial, réagir contre des faits qui lui sont des plus favorables et alors il éprouve facilement l'impression d'agir par tolérance, largeur de vues, générosité, et non de respecter tout simplement le pacte de 1867.

Si, par contre, il se laisse séduire par la voix des faits — et tout Britannique y est particulièrement enclin — alors il ne tarde pas à confondre les intérêts du Canada tout entier avec les siens propres, à ne concevoir l'unité canadienne que sous l'égide exclusive de sa langue, de ses lois et de sa culture, à reprendre le vieux rêve toujours

vivace de convertir son humble associé aux idéals de la race supérieure, la sienne.

Quelle conduite, en fait, a-t-il adoptée ? Quelle réaction cette situation a-t-elle provoqué chez lui ? L'histoire impartiale et véridique ne peut répondre que ceci : dans le plus grand nombre des cas officiels, ce qui a prévalu ce ne fut pas une réaction contre ces faits, mais bien une action positivement dominatrice et unificatrice. L'élément britannique, la plupart du temps, n'a pas su résister à la tentation de profiter des circonstances favorables à l'établissement de son hégémonie ; il a abusé de sa situation privilégiée pour renforcer encore davantage ses positions et cela aux dépens de son partenaire, comme nous en fournirons les preuves détaillées en étudiant ce qu'a valu à l'élément français le régime politique de la Confédération.

En bref, chez lui, le complexe de supériorité l'a trop souvent emporté sur les sentiments de justice et de loyauté. Sans doute, tel n'a pas été le fait de l'élément britannique en bloc ; mais c'est déjà trop que dans son sein il y ait eu tant de gens animés d'un pareil esprit et que surtout leur influence ait étouffé la voix des personnes pondérées et prêtes à la collaboration.

2) Chez l'élément français

La situation psychologique de l'élément français ne peut pas ne pas se ressentir de l'influence contraire des faits que nous avons précédemment étudiés. Lui aussi se trouve constitué — condamné

à vivre — en perpétuel état de tentation, mais c'est de se laisser asservir, de se laisser assimiler. Assailli sans trêve ni répit depuis près de deux siècles par cette tentation de trahir, d'abdiquer, il n'a pu et ne peut subsister que grâce à une continue et incessante réaction. Réagir, et réagir sans arrêt, à tout prix, telle apparaît la loi de son destin.

Que le Canadien français le veuille ou non, ces faits lui sont contraires; il ne peut vivre sa vie nationale que dangereusement. Si par une réaction salutaire il ne met son âme en garde, il est voué tôt ou tard à l'emprise déprimante du complexe d'infériorité. Humilié et désenchanté il ne tarde guère alors à douter de l'aptitude de son propre génie à lui assurer le prestige qui le tirerait enfin de sa médiocrité. De là à vouloir en finir avec cette lutte harassante, qui lui apparaît sans profit comme sans espoir, il n'y a qu'un pas. La trahison finale suivra bientôt.

Cette réaction vitale s'est-elle produite chez tous les Canadiens français? Nous aimerions pouvoir l'affirmer sans restriction aucune. Mais quand nous considérons notre situation présente, quand nous voyons des maîtres de notre nationalité déclarer que depuis la conquête nous n'avons cessé de penser en vaincus, et se demander si le type actuel canadien-français est viable, nous ne pouvons nous empêcher de concevoir quelque doute sur la vigueur et l'unanimité de cette réaction.

La vérité, c'est qu'il y a faiblesse et division. La vérité, c'est qu'il faut distinguer chez l'élé-

ment français aux prises avec la dure réalité, au moins quatre attitudes différentes, quatre groupes caractéristiques: les optimistes, les résignés, les indifférents et les réactionnaires.

A) Les optimistes

Les optimistes non seulement vivent au sein du danger sans réagir, mais ils refusent de le voir. Leur conviction est faite: la lutte pour la vie nationale a cessé avec la Confédération qui nous a garanti tous nos droits essentiels. C'est désormais une affaire classée; au lieu d'entreprendre une agitation toujours susceptible d'irriter notre partenaire, de compromettre la bonne entente et de troubler la paix que nous vaut le *fair play* britannique, tournons donc nos efforts vers le terrain politique et travaillons à assurer le triomphe du parti qui nous intéresse.

De ces optimistes, les lendemains de la Confédération en ont engendré un grand nombre. Leur refus d'ouvrir les yeux et de réagir a eu pour conséquence le sabotage contre nous du pacte de 1867. S'il nous faut aujourd'hui remonter si péniblement la côte, lutter contre des faits établis, les grands responsables, ce sont surtout ces optimistes assez aveugles pour croire, quand toute notre histoire leur démontrait le contraire, que des textes, même constitutionnels, pourraient suffire à nous protéger.

B) Les résignés

Les résignés sont des Canadiens français qu'écrase le poids de leur destin national. Ayant

perdu ou épuisé toute leur capacité de réaction, ils se laissent dépérir comme atteints d'un mal de langueur incurable. Pour eux il ne sert à rien de se dresser contre les faits; vaine et folle est la lutte parce que vouée d'avance à un échec inéluctable. Il faut subir notre sort et, puisque nous sommes condamnés fatalement à disparaître, aussi bien s'y résigner tout de suite.

Ces gens finissent la plupart du temps par verser dans un défaitisme total qui les porte à penser que la seule attitude pratique pour l'élément français, c'est d'abandonner ses positions séculaires pour tenter l'aventure du succès sur le propre terrain et avec les propres armes de son associé plus heureux. En leur âme ouverte et inactive, comme en un terrain fertile, se sont développés l'esprit de vaincus et le complexe d'infériorité.

C) Les indifférents

Les indifférents ne sont pas sans remarquer la grandeur du péril qui menace l'élément français, mais ils se refusent à toute réaction parce que, à leur avis, cela ne les regarde pas. Il leur suffit, disent-ils, d'être hommes, d'exercer honorablement leur métier ou leur profession; tout le reste n'est que verbalisme et sentimentalisme. L'adage latin *ubi bene, ibi patria* s'applique fort bien à leur cas.

En fait, ils se renferment dans leur petite vie que ronge l'individualisme et que recroqueville l'égoïsme. Qu'ils aient des devoirs envers leur propre nationalité, voilà ce qu'ils ne sont pas

près d'accepter sans discussion. Est-ce leur faute, après tout, s'il existe une nation canadienne-française à laquelle le hasard de la naissance les a fait appartenir ? Citoyens de l'univers, ils réservent leur intérêt aux grands événements internationaux et leur admiration aux productions littéraires, artistiques et intellectuelles de l'étranger. Quant à ce qui se passe chez eux, ils l'ignorent et très souvent, sans trop même se l'avouer, ils le méprisent.


D) Les réactionnaires

Heureusement pour l'élément français, il y a eu et il y a encore des réactionnaires. La prétendue fatalité des faits ne les émeut pas outre mesure : ils savent qu'en histoire le premier moteur, c'est encore la volonté humaine et qu'un peuple n'est réellement vaincu que le jour où en lui-même il consent positivement à l'être. Ils ont compris et accepté leurs propres responsabilités.

A leurs yeux, l'élément français ne peut maintenir ses droits ainsi que ses possibilités de survie et d'épanouissement qu'à la condition d'opposer à la menace toujours grandissante de l'unification la résistance sans cesse accrue de son propre particularisme ethnique. Son destin le voue à une perpétuelle réaction : soit ! il faut accepter ce destin ; il faut organiser la réaction non seulement contre les menées d'un associé habitué à se réserver toujours et partout la part du lion, mais même contre l'optimisme, le défaitisme et l'indifférentisme de trop des siens.

Cette situation impose en outre un état d'alerte. Il faut s'y résoudre; il faut placer sur les remparts et les tranchées des sentinelles vigilantes et incorruptibles qui, même au risque de faire passer tout le groupe pour intransigeant et importun, devront crier leur qui-vive au moindre bruit suspect et dénoncer d'une voix haute et ferme toutes les entreprises d'investissement qu'on ne cesse de tenter soit contre nos minorités dispersées, soit contre le château fort de notre particularisme, le Québec français.

Est-il besoin de le signaler? Si, en dépit de toutes les attaques venues de l'extérieur et de toutes les faiblesses internes, il subsiste encore une nation canadienne-française, c'est uniquement à ce groupe de réactionnaires que nous le devons. La force de réagir contre la pression des faits, ils l'ont trouvée en eux-mêmes, en libérant et tonifiant leurs propres virtualités ethniques et, ce faisant, ils se sont immunisés contre l'esprit de vaincus et le complexe d'infériorité. Si l'élément français avait été toujours et partout unanime dans cette réaction salutaire, l'égalité psychologique aurait été vite réalisée entre les deux races et la politique d'association, au lieu de n'être plus qu'un vain mot, se serait établie à demeure pour le plus grand profit de l'unité canadienne.



Telles sont, sommairement présentées, les conséquences et les réactions psychologiques chez l'une et l'autre race aux prises avec les réalités

actuelles. Le problème posé par la conquête de 1760 et dont la solution a constamment oscillé depuis l'assimilation par la force et l'association dans la justice, ce problème — la Grande Guerre l'a bien prouvé — est toujours là. Assimilation ? association ? laquelle l'emportera en définitive, nous l'ignorons. Nous savons toutefois que si l'élément français se décide à réagir comme il le doit, ce choix lui appartiendra sans contredit.

Ce bref exposé des origines, des phases historiques et de l'aspect psychologique actuel du problème des races, c'est surtout pour faire comprendre comment et pourquoi se pose chez nous le problème du nationalisme que nous l'avons entrepris. Aussi les quelques considérations générales émises ici nous seront-elles d'un grand secours quand nous aborderons ce dernier sujet. Mais auparavant il nous faut continuer notre étude des faits et nous attaquer aux autres problèmes particuliers auxquels de près ou de loin est mêlé le problème des races, et en tout premier lieu à notre problème politique.

LE PROBLEME POLITIQUE

(3e leçon)

Le premier et principal terrain où devaient et doivent encore se rencontrer les deux races, c'est le terrain politique. Là en particulier s'est pratiquement décidé le sort des vaincus de 1760. Aussi de la Conquête à la Confédération n'y a-t-il pas de problème qui ait préoccupé davantage

l'esprit des Canadiens français et à la solution duquel ils aient consacré une plus large part de leurs activités.

Cette solution si désirée, beaucoup se sont imaginé que le nouveau régime de 1867 l'apportait d'une façon définitive. Sous le coup de cette illusion ils ont cru que la politique nationale, ayant atteint son but, devait céder la première place à la politique de partis et même s'identifier en quelque sorte avec elle.

Mais une dure expérience est venue enseigner aux Canadiens français que l'heure du repos n'était pas encore sonnée pour eux et que le problème politique, loin d'être à jamais réglé par la Confédération, n'avait tout simplement que changé d'aspect et n'en devait pas moins demeurer au premier rang de leurs préoccupations.

Ce qui rend singulièrement difficile l'étude de ce problème, c'est sa complexité même provenant en grande partie de ce fait que les Canadiens français appartiennent à une triple unité politique: au Commonwealth des nations britanniques, à la fédération canadienne et à l'une des neuf provinces composant cette dernière. Cette particularité, quelque peu embarrassante, nous prescrit toutefois l'ordre à suivre dans l'exposé du présent problème. Il nous faut donc distinguer le triple plan où il se situe: impérial, fédéral et provincial.

I. — SUR LE PLAN IMPÉRIAL

Depuis un demi-siècle environ, le problème de l'impérialisme britannique n'a cessé d'inquiéter

les Canadiens français. Et ce n'est pas sans raison: ne se pose-t-il pas aujourd'hui, pour la deuxième fois, à l'état de crise aiguë menaçant d'envenimer et de submerger même tous les autres problèmes ?

Maintenant que l'abcès est crevé et que par la plaie béante s'écoulent les forces vives de la nation, le plus sage, semble-t-il, ne serait-il pas d'attendre la fin de la crise pour traiter pareil problème, d'autant plus que la guerre actuelle en modifiera probablement les données. Toutefois, en dépit des circonstances adverses, nous croyons utile de rappeler au moins les grandes lignes de la question: les formes de l'impérialisme britannique, ses moyens de propagande au Canada et les réactions provoquées par ce fait chez l'élément français.

A) Les formes de l'impérialisme

Rappelons notre principe de conduite précédemment énoncé: ne toucher aux différents problèmes canadiens qu'en autant que les intérêts du groupe français y sont concernés. En conséquence, il ne s'agit pas ici de refaire ou même de résumer l'histoire de l'Empire britannique, mais seulement de donner un aperçu fort bref des principales manifestations de l'impérialisme au Canada au triple point de vue politique, économique et militaire.

1) L'impérialisme politique

Très en vogue vers la fin du XIXe siècle et le commencement du XXe, cette forme d'impéria-

lisme perdit beaucoup de sa popularité après la Grande Guerre, surtout lors des conférences impériales de 1926 et de 1930; enfin, en 1931, le statut de Westminster, donnant effet aux résolutions des précédentes conférences, lui porta un coup direct. Depuis cette date, le Canada est devenu, en droit, un pays souverain, le libre associé et l'égal de la Grande-Bretagne, le maître exclusif de sa politique tant intérieure qu'extérieure.

Il subsiste encore toutefois certaines anomalies où des esprits endurcis dans le colonialisme s'obstinent à se complaire. Nous nous contentons de les mentionner sans discuter leur véritable portée: a) le Canada n'a pas le droit de modifier sa constitution, il lui faut en demander la permission au parlement britannique pour chacun des cas; b) le droit d'appel judiciaire au Conseil Privé en matière civile n'a pas encore été aboli; c) le Canada n'a pas de drapeau propre: l'*Union Jack* est le drapeau de la Grande-Bretagne et de ses colonies; d) enfin, l'Acte de 1867 étant toujours en vigueur et cela d'après le texte même du Statut de Westminster, les articles 55, 56, 57 permettent encore en théorie de réserver toute loi votée par le parlement canadien à la sanction du roi d'Angleterre lequel pourra la désavouer dans l'espace de deux ans¹.

2) L'impérialisme économique

Le lien impérial, relâché en 1931 par le statut de Westminster n'a pas tardé à se raffermir dans

¹ Voir à ce sujet les articles de L. Richer, le *Devoir*, 27, 28 et 30 août 1940.

un autre domaine. Dès l'année suivante, les accords d'Ottawa refaisaient l'unité de l'Empire sur le terrain économique. Six ans plus tard, l'entente commerciale intervenue entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada consommait en l'élargissant l'œuvre de 1932: le bloc anglo-saxon devenait une formidable réalité.

A ce propos, qu'il nous suffise de remarquer qu'en agréant le principe de l'impérialisme économique, le gouvernement canadien en acceptait par le fait même les ultimes conséquences, et, en tout premier lieu, l'impérialisme militaire. C'est d'ailleurs ce que lui fit observer à la Chambre des Communes un député anglo-canadien quand il affirma qu'on ne pouvait contribuer aux causes de la guerre et refuser ensuite de faire la guerre¹.

3) L'impérialisme militaire

Trois fois en exactement quarante ans, le Canada a pris part d'une façon active et automatique aux guerres de la Grande-Bretagne. En dépit des dénégations de Laurier, la participation à la guerre sud-africaine de 1899, bien que de minime importance, n'en constitua pas moins le plus dangereux des précédents, ainsi que l'avait prédit et affirmé Henri Bourassa.

En 1914, le précédent faisait loi et entraînait le Canada dans le conflit européen. Notre pays en sortit brisé, profondément divisé à l'intérieur, grevé d'une dette énorme dont il n'a pu payer jusqu'ici que les intérêts, mais non guéri. En 1939,

¹ Cf. Léopold Richer: *Le Canada et le Bloc anglo-saxon*.

il rentrait de nouveau dans la fournaise européenne aux côtés de l'Angleterre.

B) Les moyens de propagande et d'influence

Des moyens de propagande et d'influence que l'impérialisme britannique utilise à son service et profit au Canada, M. Georges Pelletier dressait tout récemment une liste complète que nous n'aurons qu'à consulter et à résumer ici ².

L'immigration et la colonisation; c'est le premier et principal atout dans le jeu impérial, et cela pour les raisons que voici: l'élément britannique au Canada non seulement forme la moitié de la population et exerce une influence prépondérante sur toute la vie politique et économique du pays, mais encore se compose en bonne partie d'immigrants nés en Grande-Bretagne chez qui demeurent vivaces l'amour de la mère-patrie et la fierté des traditions impériales.

La finance et les capitaux: deuxième appui de l'impérialisme britannique au Canada. Au début du présent conflit, Londres détenait pour près de \$3 milliards en placements canadiens, d'où présence obligatoire de banquiers servant d'intermédiaires, d'émissaires placés ici pour surveiller l'emploi, la dépense, l'administration, le remboursement de ces capitaux, etc.

En outre, la création de la Banque du Canada, filiale canadienne, à toutes fins pratiques, de la *Bank of England*, permet à l'influence anglaise de s'exercer d'une façon discrète, mais très efficace.

² Cf. L'ACTION NATIONALE, juin 1939.

Ainsi que le notait M. Pelletier, « entre les capitaux anglais et leurs représentants au Canada, d'une part, et la Banque du Canada d'inspiration et d'orientation anglaises, de l'autre, le régime financier canadien est tout à fait encadré par Londres et sous la dépendance de la City. »

Le commerce et l'industrie, troisième pilier de l'impérialisme au Canada. Du fait que notre commerce d'exportation se dirige surtout vers la Grande-Bretagne, il existe une incitation permanente pour le Canada à prendre une part des charges découlant de la défense impériale. L'on n'a pas manqué en certains milieux de l'y pousser fort activement, au point qu'un témoin de ces agissements pouvait écrire que nos deux partis politiques avaient fait de notre commerce une machine impérialiste.

D'un autre côté, certaines industries de guerre à capital anglais s'étant établies au pays, cela constitue de la propagande en action, qui rallie à la cause de Londres ces industriels et leur main d'œuvre au Canada, leurs familles, leurs milieux, etc. Cela était la coalition pro-impérialiste de milliers de gens dont l'intérêt matériel immédiat se confond avec celui de Londres.

A ces trois principaux moyens de propagande impérialiste, il faut ajouter : la fondation de clubs et de cercles destinés à maintenir et à réchauffer l'idée impériale ; l'envoi périodique de conférenciers, de fonctionnaires, de hauts politiciens, tous missionnaires impérialisants ; l'octroi d'honneurs impériaux, le contrôle de la presse et des agences de presse ; la radio, etc.

Signalons enfin ce que l'hon. Ernest Lapointe a rappelé plusieurs fois lors du débat sur la neutralité canadienne: notre législation relative aux lois criminelles et à la marine marchande est fondée sur notre alliance avec la Grande-Bretagne et suppose en maints articles que le Canada est en guerre lorsque l'Angleterre est elle-même en guerre; de plus, cette dernière s'est réservé par contrat le droit de se servir des ports d'Halifax et d'Esquimalt pour ses navires en cas de besoin.

C) Réactions chez l'élément français

Depuis la Confédération, il s'est rencontré soit chez l'élément anglais soit chez l'élément français un bon nombre de Canadiens authentiques capables de reconnaître le Canada pour leur unique patrie et de travailler à le libérer de l'étreinte impérialiste. Mais des seuls Canadiens français il est vrai d'affirmer que telle a toujours été leur attitude, non seulement en tant qu'individus, mais en bloc, comme groupe ethnique.

C'est de leurs rangs qu'a surgi, en fait, l'adversaire le plus redoutable du colonialisme en même temps que le champion le plus irréductible du canadianisme en la personne de M. Henri Bourassa, lequel, dans ce rôle, au dire même de Siegfried, « fut incontestablement le véritable porte-parole des hommes de sa race ». Sur cette question de l'impérialisme, en réalité, il a tout dit, tout prévu, tout prédit et les événements lui ont donné raison. Pour connaître les réactions de l'élément français, il suffit donc de se référer à ses discours et à ses écrits.

Sur le terrain *politique*, l'élément français a toujours considéré et revendiqué avec énergie l'émancipation, la libération et l'indépendance totale de la patrie canadienne comme la seule solution vraie, logique, désirable, la seule destinée digne des aspirations et des efforts d'un peuple qui se respecte et qui veut mériter le respect des autres nations. Il fut, en fait, le seul groupe ethnique à célébrer l'anniversaire du statut de Westminster et à demander l'institution d'une fête nationale pour commémorer notre avènement à l'indépendance. Seul ou presque seul il n'a cessé de réclamer la suppression des dernières entraves qu'un colonialisme servile s'obstine à maintenir.

Sur le terrain *économique*, par contre, il ne semble pas que les Canadiens français aient saisi aussi facilement la nature et les conséquences du problème qui se posait. Trop longtemps désintéressés des questions commerciales et industrielles, ils ne se sont pas rendu compte, pour la plupart, de la force des liens dont l'impérialisme économique était en train de les enserrer. Les quelques patriotes clairvoyants qui ont élevé la voix pour sonner l'alarme n'ont rencontré trop souvent qu'indifférence et froideur. Le réveil devait être tardif et brutal.

C'est à l'égard de l'*impérialisme militaire* que l'attitude de l'élément français a toujours été le plus tranchée, vigilante et logique. Cette attitude se fonde à la fois sur l'histoire, la géographie et la primauté de l'intérêt canadien.

Depuis 1763, en effet, les Canadiens français ont tourné le dos à l'Europe, rompu tout lien

politique avec la France et adopté le Canada pour leur unique patrie. Cette patrie, l'histoire en témoigne, ils ont su la défendre contre les envahisseurs au prix même de leur vie et ils sont prêts à le faire encore aujourd'hui si le territoire canadien est menacé par qui que ce soit.

Car, depuis longtemps, ils se sont rendus aux exigences de la géographie qui fait du Canada un pays d'Amérique, un pays dont le destin est nord-américain. « Les Canadiens de langue française, lit-on dans le Rapport Sirois à propos de la question de la conscription en 1917, étaient établis au pays depuis des siècles. Ils étaient les plus anciens Canadiens de souche européenne et, à ce titre, beaucoup plus fermement attachés à l'Amérique du Nord que leurs concitoyens de langue anglaise . . . Tandis que le reste de la population demeurait profondément attaché à la Grande-Bretagne par des liens de parenté ou par le souvenir, de même que par la tradition loyaliste et impérialiste, l'expérience et les souvenirs des Canadiens de langue française se rattachaient uniquement à la terre d'Amérique.»¹

En conséquence, c'est au nom de la primauté de l'intérêt canadien qu'ils se sont toujours opposés aux exigences excessives de l'impérialisme militaire. Qu'a retiré le Canada de sa participation à la guerre de 1914 ? Encore ici, laissons la parole au Rapport Sirois: « La guerre, y lit-on, apporta une solution au moins partielle aux pro-

¹ Volume I, p. 100.

blèmes économiques qui se posaient au Canada en 1914, mais elle leur substitua des problèmes politiques et sociaux d'un caractère très grave.» Entre autres effets, elle « affaiblit considérablement l'unité politique », causa « des divisions dans les deux partis politiques fédéraux », « alourdit énormément la dette fédérale », laissa le Canada « pour la première fois en proie aux luttes de classes », etc. En résumé, « l'effort de guerre du Dominion avait été magnifique, mais réalisé seulement aux prix d'un épuisement temporaire et de sérieuses divisions intestines »¹.

Elle s'est soldée, en fait, par « d'immenses sacrifices en hommes et en argent ». D'après les statistiques officielles, il y eut 619,636 enrôlés, près de 60,000 tués et 172,950 blessés. Au début de la guerre de 1939, le gouvernement canadien payait encore des pensions à 80,186 anciens combattants, pensions qui, en 1916 à 1939, lui avaient coûté \$780,128,000; quant au coût total de notre participation à la Grande Guerre, l'on avoue qu'il est pratiquement impossible de le déterminer, mais qu'il doit se chiffrer à au-delà de \$4 milliards.²

Les Canadiens français n'ont-ils pas raison devant de tels faits de se défier de l'impérialisme militaire ?

On nous pardonnera ces considérations forcément générales: le temps ne se prête pas à des

¹ *Ibid.*, p. 94.

² Sur ces statistiques, voir le *Devoir*, 25 février 1939.

explications absolument franches sur un sujet d'une aussi brûlante actualité. Personne, en outre, ne peut prédire de quelle façon après la présente guerre se posera pour le Canada le problème de l'impérialisme.

Richard ARÈS s.j.

L'Action Nationale et la libération de M. Camilien Houde

(suite de la page 163)

C'est-à-dire que l'on a agi et l'on continue d'agir dans le plus pur arbitraire.

A mesure que le temps passe, la peine infligée à M. Houde a de moins en moins de proportion avec l'importance du délit qu'il a commis.

En même temps que lui, on frappe sa famille, laissée sans aucun moyen de subsistance; et cette situation cruelle menace de durer aussi longtemps que la guerre.

Aussi, monsieur le ministre, au moment où des interventions sans nombre se font jour en faveur d'agitateurs sociaux aussi dangereux que les communistes, vous ne sauriez assurément trouver étrange que des citoyens canadiens-français demandent justice pour M. Camilien Houde, ancien maire de Montréal et ancien chef de l'opposition provinciale. Ils ne demandent pas une faveur, mais la reconnaissance d'un droit. Ils ne s'occupent pas tant d'un cas particulier que du principe en cause.

C'est pourquoi ils font leurs les paroles de la Ligue pour la Défense du Canada: ils croient « qu'à titre de ministre de la Justice et de grand avocat, vous devriez mettre fin à cette détention que vous-même n'avez pas ordonnée, détention qui dépasse toutes les limites du bon sens et de la justice ».

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE,
(Signé) André Laurendeau.

CHRONIQUES

Dans la cité

Y a-t-il un cas Cardin?

Beaucoup de gens ont de la difficulté à comprendre l'attitude qu'a prise en ces derniers mois M. Pierre-Joseph-Arthur Cardin. Ils cherchent par tous les moyens à s'expliquer sa démission et les mobiles qui l'ont poussé à rompre, après tant d'années de filiale soumission, avec le parti libéral et avec M. Mackenzie King. Ce problème ne nous paraît guère insoluble. Pour un peu, nous écrivions même qu'il est simple, que ses données ne comportent aucune de ces notions confuses qui embrouillent le jugement.

Posons-nous d'abord la question: qui est M. Cardin? Nous avons devant nous le fils d'une petite ville de province, Sorel. Devenu avocat et député, il a fait du droit et surtout des affaires. Il est aujourd'hui un homme qui possède une très confortable aisance. Toute sa vie, il s'est intéressé aux questions financières. Pour lui, la politique n'était qu'un tremplin pour satisfaire ses ambitions personnelles, qui n'étaient pas toutes illégitimes, et pour céder à son goût de l'administration. N'étant pas président d'un monopole important, il a présidé aux destinées de ses différents ministères avec l'adresse et la tournure d'esprit particulière à un financier ou à un bras-seur d'affaires.

Dans tout cela, il n'était guère question de principes ni de doctrine. M. Cardin n'a pas une tête philosophique, les problèmes strictement

spéculatifs ne retiennent guère son attention. C'est un homme engagé à fond dans le concret, dans le pratique, dans ce qui se touche et s'échange. Le rendement est son critère suprême, il n'en connaît point d'autre. Pour alimenter sa pensée, il s'est fié au parti libéral. Élu député de Richelieu pour la première fois en 1911, il a toujours été réélu depuis sans difficultés, sans subir les périodes d'humiliation de son groupement politique. Pour lui, l'étiquette libérale a donc toujours servi à faire accepter sa marchandise. Il n'a eu qu'à s'en louer jusqu'ici. Comment dès lors aurait-il songé à scruter les raisons profondes de sa fidélité au parti ? Il était libéral, comme il respirait, comme il mangeait, comme il négociait. C'était tout simple et tout à fait naturel. S'imagine-t-on qu'on puisse ne pas être libéral ? M. Cardin manque un peu d'imagination...

Il savait bien qu'il existait un autre parti politique. C'était des *méchants* ! L'année de son arrivée à Ottawa, sir Wilfrid Laurier perdait le pouvoir qu'il avait détenu quinze années durant. L'esprit de M. Cardin a dû en être frappé. Comment ne pas mépriser des gens qui ont mis brutalement un terme à ce règne mémorable ? Il fallait que ce soit des Anglais fanatiques ou des Canadiens français traîtres à leur race, comme Henri Bourassa et ceux qu'un jour M. Taschereau devait nommer *l'école maudite* des nationalistes.

Quelques années plus tard, la guerre. M. Borden et M. Meighen veulent participer de toutes leurs forces au conflit, pour aider la Grande-Bretagne à vaincre l'impérialisme grandissant de l'Alle-

magne du Kaiser. Il est aussi question du combat pour le droit et la démocratie. Mais le gouvernement prend des précautions, il sait qu'il doit compter avec une forte opposition libérale qui a de solides appuis dans le pays. Les événements se précipitent, la Grande-Bretagne exige une accélération de nos largesses. C'est donc le ministère d'union et la conscription pour service outre-mer. Sans doute, à ce moment, sir Wilfrid se félicite-t-il de n'être pas au pouvoir. L'avenir est beau pour son parti.

Une fois le conflit terminé, une fois les passions partisans libres de reprendre leur cours, le parti libéral ne tarde pas à exploiter à fond la conscription contre ses adversaires. Les libéraux, eux, ne l'auraient pas votée, ils en seraient bien incapables, ils sont trop patriotes trop soucieux de la volonté populaire pour imposer une mesure aussi inique, aussi détestée. C'est alors que M. Cardin entre en scène. Il a trouvé son cheval de bataille. Avec la plupart de ses collègues, il enfourchera cette monture pendant une vingtaine d'années, ce qui leur permettra de se maintenir environ quinze ans au pouvoir, sans embêtements, sans risques, en évoquant toujours l'odieux de la conscription dont se sont couverts les conservateurs.

Il est juste de reconnaître que M. Cardin était particulièrement doué pour ces exolits oratoires. Il possède une éloquence chaude, une voix bien timbrée, une diction nette, un geste arrondi qui sait être prémoniteur ou vengeur au besoin. Les foules ne lui ménagent pas les applaudissements. C'est la grande vedette, avec feu Fernand Rinfret, des tournées électorales dans la province de Québec.

Combien de fois nous a-t-il répété que le Canada était prospère sous un régime libéral, qu'il fallait faire confiance à nos chefs à Ottawa, que seul Mackenzie King savait reconnaître les droits des Canadiens français ? A vrai dire, M. Cardin ne se mettait pas en peine de se renouveler. Il aurait eu tort de le faire. Le public admirait l'interprète, il se souciait peu d'entendre une nouvelle chanson. Les foules, bonnes filles, allaient en Cardin dans l'espoir, jamais déçu, de se sentir bercées au rythme de belles phrases bien sonnantes, qui opéraient sur elles l'effet du chloroforme. Et le jour du scrutin, Québec votait rouge. Pierre-Joseph-Arthur Cardin n'était pas étranger à ces succès.

C'est ce qui lui valut ses portefeuilles. Car en Chambre il était muet comme carpe. Il ne prit à peu près jamais la peine de participer à un débat, de se révéler un *debater* précieux pour son parti. Cette enceinte parlementaire, imprégnée des traditions britanniques, figeait le Sorelois habitué à communiquer avec les foules bruyantes et réceptives. La rumeur veut qu'il n'ait pas toujours été commode au conseil des ministres. Volontaire, têtu, il ne changeait pas d'idées volontiers. Son ministère, il entendait l'administrer à sa guise, il subissait mal des directives. Car il est énergique et se fût-il intéressé à fond aux problèmes canadiens-français, il aurait pu devenir une puissance redoutable.

Sans doute M. Cardin se figurait-il que cet heureux temps durerait toujours. Trois ou quatre semaines de campagne électorale et trois ou quatre ans de quiétude relative dans un fauteuil de mi-

nistre. La politique n'était donc pas ingrate pour ses fidèles serviteurs. Quand la situation se corsait un peu, il n'y avait qu'à enfler la voix, à rappeler les jours sombres de 1917 et à hisser le crâne chauve d'Arthur Meighen. Le tour était joué et la vie continuait.

L'entrée du Canada dans la guerre modifia les perspectives. La tâche des ministres canadiens-français était pénible. Ils devaient faire accepter de leurs compatriotes une foule de concessions. Sauf une. Ils assuraient à la province de Québec qu'elle devait faire un effort de guerre loyal, qu'en retour les Canadiens de langue anglaise ne leur imposeraient jamais la conscription, tant qu'eux ils seraient au poste. C'était un marché, un compromis, grâce auquel les ministres fédéraux réussirent à grimper au pouvoir M. Adélarde Godbout et à gagner les élections fédérales de mars 1940. La majorité de nos gens se fiaient à cette muraille qui nous protégeait contre de pires maux.

Mais le mur commença de s'effriter. Pris d'un beau zèle, M. Power n'était plus aussi fervent anticonscriptionniste, bien au contraire. M. Casgrain jugeait sage d'accéder à la magistrature. A peu d'intervalle, M. Lapointe et M. Dandurand passaient de vie à trépas. Restait M. Cardin, le doyen de la représentation canadienne-française qui devenait ainsi automatiquement le chef de sa nationalité et l'interprète de ses sentiments au conseil des ministres. M. Cardin n'avait pas la tâche aisée. Il essaya, dit-on, de résister à l'entraînement, de mettre un frein au fanatisme tory qui s'emparait de plusieurs de ses collègues du cabinet.

Beaux et bons livres

Réimprimés et Distribués par

La Librairie GRANGER



AU SERVICE DE LA PERSONNE HUMAINE,
par le Dr René Biot..... \$1.25

DICTIONNAIRE DES SYNONYMES,
par Lécuyer, Noter et Vuillermoz..... \$1.25

ETES-VOUS MALIN ?
Répondez-moi! 400 Questions amusantes,
Curiosités, Problèmes, Casse-têtes, Devi-
nettes, Radio-Encyclopédie. Avec réponses
à tous les problèmes et questions. Par
Claude-Marcel Laurent..... \$0.60

L'AMOUR HUMAIN,
de l'Enfance au Mariage, par le R. P. Char-
mot, S.J. \$1.00

**LA DOCTRINE SPIRITUELLE
DES HOMMES D'ACTION,**
par le R. P. Charmot, S.J..... \$1.25

THERESE NEUMANN,
la Stigmatisée de Konnersreuth, par l'abbé
C.-E. Roy, curé de Percé..... \$1.00

GRANGER FRÈRES LIMITÉE

Libraires, Papetiers, Importateurs
54 Notre-Dame-Ouest, Montréal

LAncaster 2171

Finalement, il dut céder. M. King annonçait la tenue d'un plébiscite, qui demeurera l'un des plus fameux exemples d'une demi-mesure boiteuse, voisine de l'escroquerie.

Il faudrait pouvoir pénétrer la conscience de M. Cardin pour savoir ce qu'il a souffert durant ces semaines. Sincèrement, je veux le croire, il a cru de son devoir de rallier ses compatriotes à une politique qu'il ne pouvait pas ne pas savoir honnie dans la province de Québec. Il fit à la radio deux allocutions d'un ton énergique, d'une allure menaçante. Effort magistral et vain de la part d'un vieil homme malade qui toute sa vie a identifié le parti et le pays.

Les résultats du plébiscite, le NON retentissant que les Canadiens de langue française, de l'Atlantique au Pacifique, ont fait entendre, l'ont obligé à déchanter. Lui qui avait dû promettre à son chef qu'il parviendrait à vaincre les résistances de ses compatriotes, il sentit que son prestige périssait, qu'il avait perdu toute emprise sur un peuple qui l'avait comblé de ses faveurs. En des temps moins tendus, peut-être ce vote négatif eût-il pu lui donner la chance de marchander. Mais les dés étaient jetés. Les bulletins étaient à peine comptés que le premier-ministre annonçait aux Communes que le gouvernement entendait agir conformément au vœu de la majorité, c'est-à-dire des groupes remuants qui avaient machiné le vote affirmatif pour pousser M. King dans ses derniers retranchements. On amenderait donc la loi de mobilisation de 1940 de façon à permettre au gouvernement d'imposer la conscription pour service

n'importe où dans le monde, dès qu'il le jugerait à propos.

C'en était trop pour M. Cardin, qui se voyait roulé. Roulé, il l'était, certes, mais il avait mis du temps à s'en rendre compte! Dans la lettre que lui écrivait M. King, ce dernier avait parfaitement raison de lui dire que la politique ministérielle n'avait pas changé. Elle n'avait fait à vrai dire que se développer logiquement selon les lois d'une évolution facile à prévoir. M. Cardin a été lent à voir clair!

Il a remis son portefeuille et il a conservé son siège de député. De nombreux Canadiens français qui n'avaient pas l'ambition d'être ministres ont voté avec lui contre le projet du gouvernement. (On a vu depuis que le fait d'être *cardiniste* n'avait pas empêché M. Alphonse Fournier, l'homme qui demandait le suprême sacrifice, de devenir ministre des Travaux publics.) Ces députés ne se sont séparés de M. King que sur cette seule question. Ils songent à leur réélection. Ils n'ont pas eu le courage d'être conséquents, de rompre les ponts comme l'ont fait M. Maxime Raymond et quelques-uns de ses camarades.

M. Cardin est de la trempe de ceux qui se sont rangés avec lui. Au cours de la session, il a prononcé deux discours remarquables qui ont permis d'entrevoir ce qu'il aurait donné, s'il s'était libéré vingt ans plus tôt du carcan. Il devient lui-même alors qu'il dépasse la soixantaine et il conserve encore d'intimes complicités avec le parti qui l'a fait ce qu'il a été. Son opposition ne va pas loin. Il n'est pas d'âge, évidemment, à livrer des combats

homériques, surtout depuis qu'il est atteint dans sa santé. Il pourrait toutefois donner une adhésion formelle, publique, aux hommes qui expriment présentement l'opinion canadienne-française. Il s'en garde bien. Il se contente, lorsqu'un association quelconque l'invite à porter la parole, à dire d'excellentes et d'antiques vérités sur la situation des Canadiens français au Canada, sur la nécessité de demeurer nous-mêmes, de combattre pour la défense de nos droits. C'est très bien, mais cela ne suffit pas. M. Cardin a beaucoup reçu de ses compatriotes, il leur doit également beaucoup.

Esquissée à larges traits, la carrière politique de M. Cardin ne paraît guère compliquée. C'est l'histoire d'un homme qui a cru, ou fait semblant de croire, sa vie durant, que le parti libéral était une institution séculaire dévouée aux meilleurs intérêts du peuple, et qui, un jour, s'aperçoit qu'il s'est trompé. Il hésite à l'avouer franchement, tant de liens le retiennent encore à son passé. Il conserve des préjugés à l'égard de cette famille d'esprit dont il a si longtemps dénoncé la néfaste influence! Il ne consent pas à rendre hommage à ceux qui ont vu plus loin que lui et avant lui, à ceux qui ont toujours loyalement averti notre nationalité des périls mortels qu'elle courait à s'inféoder servilement à un parti politique nécessairement dominé par les influences et des intérêts qui ne coïncident jamais avec les nôtres.

Triste fin de carrière pour M. Cardin qui a vu le jour à son couchant.

Jean NICOLET

L'ACTION NATIONALE et la libération de M. Camilien Houde

La Ligue d'Action Nationale a adressé à l'hon. St-Laurent la lettre qu'on lira plus bas à propos de la détention de M. Camilien Houde, ancien maire de Montréal. Les principes émis dans le cas de M. Houde valent d'ailleurs, évidemment, «pour tout détenu canadien qui n'a pas subi devant nos tribunaux un procès public sur une accusation précise, procès suivi d'une condamnation en bonne et due forme.»

M. St-Laurent n'a pas cru devoir répondre à cette lettre. Par contre, il a tenté de réfuter le point de vue soutenu par la Ligue pour la Défense du Canada. Cette dernière a répliqué, et on a lieu de croire que cet échange de correspondance n'est pas terminé.

Voici la lettre que nous avons écrite:

Montréal, le 1er octobre 1942.

Hon. M. Louis Saint-Laurent,
Ministre de la Justice,
Hôtel du Gouvernement,
Ottawa.

Monsieur le ministre,

La Ligue d'Action Nationale approuve entièrement l'attitude prise par la Ligue pour la Défense du Canada, à propos de la détention de M. Camilien Houde. Ce faisant, elle n'obéit à aucun motif d'ordre politique: elle estime qu'un principe extrêmement important est en jeu, et qu'il s'agit d'un cas où la justice et l'humanité sont intéressées.

Il se trouve en effet que l'ancien maire de Montréal « a été arrêté sans mandat, qu'il est détenu sans procès », depuis plus de deux ans, et que « sans aucune raison l'on ne détermine aucune sentence ».

(suite à la page 154)

EN REVENANT DES SUCRES

Goutte à goutte l'eau tombe :

Une goutte, c'est peu, mais quand la goutte tombe avec régularité et persévérance, le soleil n'a pas encore diminué son ardeur que la chaudière est remplie.

Une chaudière, c'est peu, mais quand il y a mille, deux mille chaudières, la cueillette n'est pas encore terminée qu'à la cabane le réservoir est rempli.

ET PARCE QUE, le phénomène se produit à mille endroits différents et qu'il se renouvelle tous les jours, un mois durant, nous accumulons une véritable richesse nationale: le sirop et le sucre du pays.

Sou par sou ...

Un sou, c'est peu, mais quand le sou tombe avec régularité et persévérance dans la cassette d'épargne, le montant suffit à payer votre prime d'assurance à la fin de l'année.

Une prime, c'est peu, dans l'économie générale d'une nation; mais quand des milliers de personnes pratiquent ce mode d'économie, c'est une richesse nationale qui s'accumule, et en peu de temps les sous remplissent à déborder les réservoirs de capitaux qui servent à alimenter toutes les organisations nécessaires à l'indépendance économique d'un peuple.

ET PARCE QUE, un grand nombre de Canadiens-français ont compris une vérité si simple et l'ont traduite en acte, La Laurentienne est née, elle vit, elle est un succès éclatant, expression d'un:

VERITABLE REVEIL NATIONAL



LA LAURENTIENNE

ASSURANCE-VIE

Siège social : Lévis, P.Q.



La huche pleine !
Politique de sécurité
sociale. On y vient :
nous, nous la prê-
chons depuis 1899.
Nos RENTES VIA-
GÈRES, c'est le vivre
et le couvert pour
le reste de nos jours.
Quel est votre âge ?
Vous pouvez toucher
la vôtre le mois pro-
chain, si vous voulez.

✻ CAISSE ✻
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S. - Jacques
Montréal - HArbour 3291

La Sauvegarde de la Famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

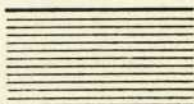
Actif, plus de \$170,000,000

534 bureaux au Canada

66 succursales à Montréal

AVEC GOUT ET ECONOMIE
MEUBLEZ VOTRE DEMEURE
AUPRES D'UNE MAISON DE
CONFIANCE.

34 ANS
DE SERVICE
CONSCIENCIEUX



4020 est, rue Ste-Catherine,

FR. 0828

LES AMIS DE LA REVUE

AUBE, Philippe
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 5877

BEAUSOLEIL, E.
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain
CH 3712

CHAUSSE, Fernand
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 7235

CREMERIE BOURGET
ÉPICERIES

E. Babineau, prop.
1382 est, rue Ontario

CYR, Edouard
MODELEUR

1427, Maisonneuve
AM 8984

DAIGLE

ÉPICERIE, Fruits & Légumes
Ville St-Laurent
BY 2900

DESCHENE & Fils Ltée

Matériaux de plomberie et chauf.
1203 est, Notre-Dame
FR 3212

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk
WE 0355

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention
934 est, Ste-Catherine
HA 4548

BRABANT, J.-D.

HORLOGER-BIJOUTIER
4042 est, rue Ontario
CH 9810

LATENDRESSE & Fils Enrg.
FERRONNERIE

12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.
Zone 5-038

LATULIPPE, N.

TULIPPE & PAYSANNE
CRAVATES

MASSE, Paul
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
BE 1971

MERCIER, Jean
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
LA 1633

NANTEL, I.
BOIS DE CONSTRUCTION

1717 est, DeMontigny
CH 1300

NANTEL, Léo

Distributeur de parties de radio
1662 est, rue Ontario
CH 3052

ROY, J.-OMER
BIJOUTIER

1658 est, Mont-Royal
AM 2618

SANSOUCY, Arthur
BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL 2839

TESSIER, Armand
ENTREPRENEUR - PLATRIER

1482, boulevard Morgan
CL 3432

HINTON, Gaston
MERCERIE

3987 est, Ste-Catherine
FR 4244

LES AMIS DE LA REVUE

Docteur V. ARCHAMBAULT
MEDECIN

3662, Adam
FR 9855

Docteur René LAPORTE
MEDECIN

915, Cherrier

AUG. BRUNETTE, Ltée
PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville
PL. 1946

LEDUC, Wilfrid
ASSURANCES

1836, Orléans
FR 4082

BRAZEAU, François
CORDONNIER

8705, Lajeunesse

"LES VARIETES"

PAUL DEJORDY, prop.
800 est, Mont Royal
CH 9815

"CHEZ GEORGES"
SALLE A MANGER

350 est, Craig
MA 0730

MATHIEU, Lucien, Enreg.
MARCHAND-TAILLEUR

2251, Frontenac
FR 1803

DORAIS, Jean-Louis
AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
HA. 1336

POULIN, J.-Aimé
ARCHITECTE

63, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
TEL. 1391

DUROCHER, Jos.-Armand
CHIMISTE

437, St Vincent
LA 7715

ROBERT, Paul-Emile

Représentant de la "Laurentienne"
934, est Ste-Catherine
PL 6700

DROUIN, Gabriel
INSTITUT GÉNÉALOGIQUE

4184, rue Saint-Denis
LA. 8151

SALVAIL, Albéric
EPICIER-BOUCHER

3648, Adam
AM 3031

GAUTHIER, Art.
EPICIER-BOUCHER

3461 est, Ste Catherine
AM 3015

SANSOUCY, Alb.
EPICIER-BOUCHER

3946, Adam
FA 3607

GODIN, Raymond
AVOCAT

4 est, Notre Dame
LA 1159

Pour vos assurances :
Vie, Feu, Automobiles, etc.

Voyez **J.-H. LANGEVIN**, c.c.s.

ASSUREUR CONSEIL

Gérant Division Langevin à La Sauvegarde

152, Notre-Dame est

Bureau : HA. 7223

Rés. AT. 4810

POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Élégance
n'hésitez pas, voyez

BLEAU & ROUSSEAU

J.-T. BLEAU

ANT. ROUSSEAU

J.-A. MASSON

3852 St-Denis

5004 Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

PHOTOS
COMMERCIALES
DESSINS
CLICHÉS

JOUR ET NUIT
BEIair 3984

LA PHOTOGRAVURE
NATIONALE
LIMITÉE
282 ouest, rue Ontario, près Bleury - Montréal

AVEZ-VOUS ABONNE
VOTRE AMI A



L'ACTION
NATIONALE

Importateurs
d'antracites
gallois
et
américains



Charbon
bitumineux

—
Charbon
canadien

EN TOUT TEMPS

●●● Notre achalandage se justifie par la haute qualité de nos combustibles et par les soins apportés à bien servir nos clients.

En tout temps, nous sommes en mesure de satisfaire les exigences les plus impérieuses, qu'il s'agisse de quantité ou de variété.

Le nom de notre Maison est une garantie de parfaite satisfaction.



Mongeau & Robert

CIE LTÉE

1600 est, rue Marie-Anne

AM. 2131★

ASSURANCE-VIE

Fonctions

Protection
Épargne

Avantages

Souplesse
Liquidité

Caractéristiques

Sécurité
Stabilité

Compagnie d'assurance-vie

La Sauvegarde

Siège social: Montréal